



Société anonyme au capital de 1 340 814,70 €

Siège social : Green Square – Bât. D 80/84 rue des Meuniers, 92220 Bagneux

RCS Nanterre B 441 772 522

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2011

SOMMAIRE

Attestation du Président Directeur Général

Texte des résolutions présentées à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle du 6 juin 2012

Rapport de gestion sur l'exercice clos au 31 décembre 2011

Comptes

Rapport des commissaires aux comptes



**Attestation du
Président Directeur Général**



DBV TECHNOLOGIES

Société anonyme à conseil d'administration au capital social de 1.340.814,70 euros

Siège social : Green Square – Bât. D, 80/84 rue des Meuniers – 92220 Bagneux

441 772 522 RCS Nanterre

Attestation du responsable du rapport financier annuel 2011

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes à laquelle elle est confrontée.

Fait à Bagneux, le 16 mai 2012


Monsieur Pierre-Henri Benhamou
Président Directeur Général



**Texte des résolutions présentées à l'Assemblée
Générale ordinaire annuelle du 6 juin 2012**

Rapport financier annuel 2011

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, agissant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, **approuve** tels qu'ils leur ont été présentés les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011, se soldant par une perte de 6.568.913 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale **prend acte** qu'il n'y a eu aucune dépense ou charge non déductible au cours de l'année fiscale 2011.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, agissant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, mentionnant l'absence de nouvelle convention de la nature de celles visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, agissant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide, sur proposition du Conseil d'administration d'affecter le résultat montrant une perte de l'exercice clos le 31 décembre 2011 d'un montant de (6.568.913) euros en totalité au compte "Report à nouveau" débiteur.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant des jetons de présence à distribuer parmi les membres du Conseil d'administration à 100.000 euros.

Cette décision applicable à l'exercice en cours sera maintenue jusqu'à nouvelle décision.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, agissant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et constatant que les mandats d'administrateur de Madame Mette Kirstine Agger et Monsieur Flemming Pedersen arrivent à leur terme à l'issue de la présente assemblée générale,

décide de ne pas renouveler les mandats d'administrateur de Madame Mette Kirstine Agger et de Monsieur Flemming Pedersen.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, agissant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre-Henri Benhamou arrive à son terme à l'issue de la présente assemblée générale,

décide de renouveler, pour une durée de deux (2) ans venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre-Henri Benhamou.

Rapport financier annuel 2011

Monsieur Pierre-Henri Benhamou a d'ores et déjà accepté le renouvellement de son mandat d'administrateur et déclare ne pas exercer dans d'autres sociétés de mandat susceptible de lui interdire l'acceptation desdites fonctions et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, agissant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et constatant que le mandat d'administrateur de Sofinnova Partners, représentée par Madame Rafaèle Tordjman, arrive à son terme à l'issue de la présente assemblée générale,

décide de renouveler, pour une durée de deux (2) ans venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 le mandat d'administrateur de Sofinnova Partners.

Sofinnova Partners a d'ores et déjà accepté le renouvellement de son mandat d'administrateur et déclare ne pas exercer dans d'autres sociétés de mandat susceptible de lui interdire l'acceptation desdites fonctions et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Sofinnova Partners a fait savoir par avance que Madame Rafaèle Tordjman demeurait représentant permanent de Sofinnova Partners.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, agissant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Torbjorn Bjerke arrive à son terme à l'issue de la présente assemblée générale,

décide de renouveler, pour une durée de deux (2) ans venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 le mandat d'administrateur de Monsieur Torbjorn Bjerke.

Monsieur Torbjorn Bjerke a d'ores et déjà accepté le renouvellement de son mandat d'administrateur et déclare ne pas exercer dans d'autres sociétés de mandat susceptible de lui interdire l'acceptation desdites fonctions et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, agissant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur George Horner arrive à son terme à l'issue de la présente assemblée générale,

décide de renouveler, pour une durée de deux (2) ans venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 le mandat d'administrateur de Monsieur George Horner.

Monsieur George Horner a d'ores et déjà accepté le renouvellement de son mandat d'administrateur et déclare ne pas exercer dans d'autres sociétés de mandat susceptible de lui interdire l'acceptation desdites fonctions et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Rapport financier annuel 2011

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, agissant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et constatant que le mandat d'administrateur de CDC Entreprises, représentée par Madame Chahra Louafi arrive à son terme à l'issue de la présente assemblée générale,

décide de renouveler, pour une durée de deux (2) ans venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 le mandat d'administrateur de CDC Entreprises.

CDC Entreprises a d'ores et déjà accepté le renouvellement de son mandat d'administrateur et déclare ne pas exercer dans d'autres sociétés de mandat susceptible de lui interdire l'acceptation desdites fonctions et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

CDC Entreprises a fait savoir par avance que Madame Chahra Louafi demeurerait représentant permanent de CDC Entreprises.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, agissant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Peter Hutt arrive à son terme à l'issue de la présente assemblée générale,

décide de renouveler, pour une durée de deux (2) ans venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 le mandat d'administrateur de Monsieur Peter Hutt.

Monsieur Peter Hutt a d'ores et déjà accepté le renouvellement de son mandat d'administrateur et déclare ne pas exercer dans d'autres sociétés de mandat susceptible de lui interdire l'acceptation desdites fonctions et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, agissant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration,

décide de nommer en qualité d'administrateur, pour une durée de deux (2) ans venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

- Monsieur Didier Hoch, né le 31 mars 1956 à Strasbourg (67), demeurant La Sauzée ,1508 route de Bellegarde 42210 St Cyr Les Vignes.

Monsieur Didier Hoch a d'ores et déjà accepté les fonctions d'administrateur pour le cas où elles lui seraient conférées et déclare ne pas exercer dans d'autres sociétés de mandat susceptible de lui interdire l'acceptation desdites fonctions et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Rapport financier annuel 2011

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, agissant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration,

décide de nommer en qualité de censeur, pour une durée de deux (2) ans venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

- Madame Mailys Ferrere, née le 12 septembre 1962 à Paris (75), demeurant 60, avenue Jean Jaurès, 92190 Meudon.

Madame Mailys Ferrere a d'ores et déjà accepté les fonctions de censeur pour le cas où elles lui seraient conférées et déclare ne pas exercer dans d'autres sociétés de mandat susceptible de lui interdire l'acceptation desdites fonctions et n'être frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations, pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.



Rapport de gestion
sur l'exercice clos au 31 décembre 2011

Rapport financier annuel 2011

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1.1 COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE ET EVENEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de la dernière année fiscale, la Société a poursuivi le développement de ses activités de Recherche et Développement de sa plateforme d'Immunothérapie spécifique épicutanée (EPIT).

En novembre 2011, la Société a reçu la notification d'une troisième aide à l'innovation OSEO d'un montant total de 640 K€uros.

La Société a poursuivi son étude de tolérance (phase Ib) de son produit Viaskin[®] Peanut initiée en juin 2010, et prévoit de communiquer les résultats de cette étude au cours du second trimestre 2012.

En décembre 2011, la Société s'est vu notifier l'obtention de la part de la FDA, du statut de "Fast Track" pour l'étude relative au Viaskin[®] Peanut. Ce statut constitue une première pour un produit de désensibilisation et est une marque de l'attente qui existe en matière de traitement thérapeutique de l'allergie à l'arachide.

En décembre 2011, la deuxième tranche de la levée de fonds réalisée en décembre 2010 a été versée.

1.2 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE & DEVELOPPEMENT

Même si les ressources disponibles sont aujourd'hui majoritairement consacrées aux programmes de développement clinique, la Société poursuivra ses efforts de recherche & développement sur l'évolution de sa technologie propriétaire ainsi que sur les équipements de production des patchs Viaskin[®]. Les équipements conçus intégralement par les équipes de recherche & développement et mis à disposition des sous-traitants fabriquant les patchs Diallertest[®] Milk et les patchs Viaskin[®] Peanut devront en effet migrer du statut de machines prototypes à des modèles de mise en production à grande échelle dans des conditions économiquement viables.

La Société comptabilise en charges ses dépenses de recherche et développement conformément aux règles comptables en vigueur (IAS 38) tant que les autorisations de mise sur le marché ne sont pas obtenues. Le montant des dépenses de recherche et développement au titre des exercices 2010, 2009 et 2008 s'établit respectivement à 5.061,2 K€uros, 3.415,7 K€uros et 3.199,2 K€uros composées pour l'essentiel de salaires ainsi que d'honoraires versés aux partenaires réalisant les essais cliniques pour le compte de la Société.

Rapport financier annuel 2011

Brevets et demandes de brevets

La Société privilégie systématiquement la protection de ses inventions (techniques et méthodes) par le dépôt de demandes de brevets.

La technologie propriétaire Visakin[®] ainsi que ses marchés d'application sont aujourd'hui protégés par 14 familles de brevets accordés ou à différents stades d'enregistrement (38 demandes de brevets en cours et 27 brevets délivrés).

Le portefeuille de brevets peut être divisé en quatre groupes :

- Les trois premiers groupes sont les principaux et couvrent la majorité des savoir-faire de la Société :

1^{er} groupe : dispositif d'administration épicutanée : le Visakin, patch électrostatique

2^{ème} groupe : techniques de fabrication du dispositif, et en particulier le dépôt d'antigène ou d'allergène dans le patch

3^{ème} groupe : méthodes de traitement épicutané thérapeutique (immunothérapie) ou prophylactique (méthodes de vaccination)

Le 4^{ème} groupe de brevets, que l'on peut qualifier de secondaire, complète la propriété intellectuelle de la technique Visakin[®]. Ces brevets ont une couverture réduite par rapport aux brevets principaux.

Certains brevets ou demandes de brevets issus d'une coopération avec l'APHP et l'Université Paris Descartes sont détenus en copropriété avec ces organismes. Dans tous les cas, la Société détient la jouissance exclusive des droits d'exploitation commerciale des inventions concernées. Un contrat a été conclu entre la Société et l'APH/HP et l'Université Paris Descartes et définit les redevances que la Société devra verser à ses copropriétaires.

Brevets actuellement exploités

Le produit de diagnostic de l'allergie aux protéines de lait de vache, Diallertest[®] milk, actuellement vendu en France bénéficie des brevets Viaskin[®] I & II, ainsi que du brevet "Applicateur".

Le 19 décembre 2011, la Société a déposé la marque française "EPIT" et a demandé à son conseil en marques d'engager les démarches nécessaires à son extension à l'international sous priorité, en Union Européenne, en Australie, en Chine, au Japon, en Suisse, aux Etats-Unis, en Israël et éventuellement en Inde.

1.3 PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

La Société a poursuivi le développement de son principal produit Viaskin Peanut, en terminant la phase Ib et en préparant l'initiation de la phase IIb au cours de l'exercice écoulé. La Société a rencontré les difficultés usuelles inhérentes à tout établissement pharmaceutique poursuivant le développement de produit à ce stade de maturité, sans pour autant que cela ne remette en cause en aucune façon le programme clinique.

2. ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

La technologie Viaskin® développée par la Société a fait l'objet de nombreuses publications scientifiques. Cliniquement, Viaskin Peanut a terminé en 2011 sa phase Ib. Cette étude représente la première étape du plan de développement clinique. Elle consiste en l'étude de la sécurité d'emploi et de la tolérabilité de l'administration épicutanée répétée des patchs Viaskin® Peanut sur la peau de patients allergiques à l'arachide. Des adultes, puis des adolescents et enfin des enfants ont été traités par 4 doses progressives de Viaskin® Peanut allant de 20 µg à 500 µg de protéines d'arachide, pendant 2 semaines. La sécurité d'application a été investiguée toutes les 24 heures et toutes les 48 heures. A ce jour, un excellent taux d'observance du traitement (> 96%) a été constaté et les résultats intermédiaires montrent que Viaskin® Peanut présente une sécurité d'emploi satisfaisante chez des patients allergiques à l'arachide. Aucun événement indésirable grave n'est rapporté dans l'étude. Comme attendu, pour les cohortes de patients pour l'instant évaluées (70 patients dont l'historique d'allergie à l'arachide ne comporte pas de réactions anaphylactiques sévères engageant le pronostic vital), les cas d'événements indésirables rapportés sont fréquents au niveau local mais sans caractère de gravité, et sont le reflet de l'activation du système immunitaire sous l'effet du traitement. Au niveau systémique, des événements indésirables ont été rapportés uniquement pour 50% environ des sujets ; ils étaient transitoires et très majoritairement d'intensité légère. Par ailleurs, une analyse de l'occurrence des événements indésirables rapportés dans l'étude ne permet pas de conclure à un risque de survenue d'événements indésirables systémiques supérieur chez les sujets traités par Viaskin®Peanut par rapport à ceux traités avec des patchs placebo. Le rapport intermédiaire de cette étude de phase I a été communiqué à la FDA le 15 décembre 2011. Les résultats positifs de cette phase Ib ont permis à la Société d'envisager la seconde étape du plan de développement clinique. Après validation de son protocole aux Etats-Unis et en Europe, devrait être initiée en 2012 une importante étude internationale d'évaluation de l'efficacité et de confirmation de la sécurité de Viaskin® Peanut qui inclura plusieurs centaines de patients allergiques à l'arachide.

En parallèle, une première étude d'efficacité pilotée par l'AP/HP est en cours en France en collaboration avec les plus grands centres français de l'allergie alimentaire. Cette étude, appelée ARACHILD a obtenu les autorisations de l'AFSSAPS et du Comité d'éthique de Paris-Cochin en mai 2010. Il s'agit d'un protocole contrôlé en double aveugle et randomisé versus placebo pour étudier l'efficacité et la sécurité de Viaskin®Peanut chez 54 patients allergiques à l'arachide âgés de 5 à 17 ans et recrutés auprès de 6 centres investigateurs situés en France (dose unique appliquée quotidiennement versus placebo ; traitement en double aveugle de 6 mois suivi d'une période de traitement en ouvert sur 12 mois supplémentaires pour l'ensemble des patients recrutés). A ce jour, la sécurité a été confirmée. Aucun événement indésirable grave attribuable au Viaskin® Peanut n'a été constaté et aucun patient n'a dû être exclu prématurément de l'étude à l'issue des 6 premiers mois.

L'augmentation constante des dépenses des R&D de la Société sur les dernières années s'explique donc par l'intensification de son programme de développement clinique.

3. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

Les principaux risques auxquels la Société est confrontée sont les suivants :

3.1 RISQUES LIES AU DEVELOPPEMENT CLINIQUE ET A L'UTILISATION DES PRODUITS

Le développement des produits de la Société pourrait être retardé ou ne pas aboutir. En effet, le développement d'un candidat-médicament est un processus long et coûteux se déroulant en plusieurs phases, et dont l'issue est incertaine.

Tout échec lors d'une des différentes phases cliniques pour une indication donnée pourrait retarder le développement, la production et la commercialisation du produit thérapeutique concerné voire entraîner l'arrêt de son développement. De la même manière, toute décision des autorités sanitaires de demander des essais ou examens complémentaires serait de nature à retarder, voire interrompre, le développement des produits thérapeutiques concernés.

Risques liés aux résultats des études publiques ou universitaires : La Société n'est pas promoteur des études dites "supports" réalisées par des institutions publiques ou universitaires auxquelles la Société a fait appel afin de renforcer son programme de développement clinique. En conséquence, la Société n'exerce aucun contrôle sur les protocoles de ces études et ne contrôlera pas la politique de publication des résultats et pourrait se voir refuser par les promoteurs des études l'utilisation des résultats à des fins réglementaires ou de communication.

Risque lié au statut du Diallertest®Milk : Diallertest®Milk est actuellement disponible sur le marché français avec un statut dérogatoire temporaire au niveau réglementaire. L'autorisation de mise sur le marché en Europe nécessite la réalisation d'une seule étude de phase III dont le protocole a été discuté et approuvé par les Autorités Européennes (EMA) dans le cadre d'une procédure d'Avis Scientifique puis de Plan d'Investigation Pédiatrique (PIP). La Société poursuit les discussions avec les autorités réglementaires et réexaminera courant 2012 l'intérêt stratégique et économique de poursuivre la commercialisation de Diallertest®Milk mais la commercialisation de Diallertest®Milk pourrait être interrompue, de façon définitive ou transitoire, à tout moment pour des raisons stratégiques et/ou à la demande des autorités réglementaires.

3.2 RISQUES LIES AU MARCHE ET A LA CONCURRENCE

Le succès commercial des produits de la Société n'est pas garanti : Même si les futurs produits de la Société sont susceptibles d'apporter une réponse thérapeutique à un besoin non satisfait à ce jour, une mauvaise pénétration du marché, résultant d'un ou plusieurs facteurs, tels notamment la perception du bénéfice thérapeutique du produit par les prescripteurs, le coût du traitement, la survenant éventuelle d'effets indésirables une fois l'AMM obtenue, la facilité d'utilisation du produit, les politiques de remboursement des gouvernements et autres tiers, etc... pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité de la Société, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement.

Nombreux concurrents sur le marché du traitement thérapeutique des allergies : De par leur taille et l'antériorité des technologies utilisées dans le développement des médicaments traitant les allergies,

Rapport financier annuel 2011

les principaux concurrents de la Société bénéficient de ressources et d'une expérience en matière de développement clinique, gestion, fabrication, commercialisation et recherche beaucoup plus importante que la Société. Compte tenu de l'environnement particulièrement compétitif de l'industrie pharmaceutique, la Société ne peut garantir que ses partenaires et/ou employés ne préféreront pas, à plus ou moins long terme, rejoindre ou travailler avec des structures concurrentes, ou que ses concurrents ne lui seront pas préférés par les centres médicaux, les médecins ou les patients.

3.3 RISQUES LIÉS AU DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ET STRATÉGIQUE DE LA SOCIÉTÉ

L'obtention des autorisations préalables à toute commercialisation est incertaine : A défaut d'obtention d'autorisation de mise sur le marché (AMM), aucun produit ne pourra être commercialisé par la Société. En outre, un produit pourrait ne pas obtenir une AMM sur une zone géographique donnée, ce qui pourrait restreindre significativement la commercialisation.

Les conditions de détermination du prix et du taux de remboursement des produits de la Société constitueront un facteur clé du succès commercial de la Société : Dans la mesure où la Société développe des produits apportant une réponse thérapeutique inédite pour des pathologies dont les conséquences peuvent se révéler graves, voire mortelles, la Société pourrait, en théorie, être moins exposée à ce risque. A ce jour, les traitements de désensibilisation commercialisés en France bénéficient tous d'un remboursement au moins partiel. Pour les produits de désensibilisation épicutanée aux allergènes alimentaires développés par la Société, il n'y a pas de référence à proprement parler. Néanmoins la Société estime pouvoir obtenir une prise en charge par les systèmes d'assurance maladie au moins identique aux produits de désensibilisation existants. Toutefois, les politiques de santé sont amenées à évoluer vers plus de rigueur et la politique de déremboursement des médicaments pourrait affecter défavorablement l'activité de la Société.

La Société dispose d'une expérience limitée de la vente, du marketing et de la distribution et pourrait ne pas parvenir à conclure de partenariat pour la vente et le marketing de ses produits ou à commercialiser elle-même ses produits.

3.4 RISQUES DE DÉPENDANCE VIS-A-VIS DE TIERS

L'accès aux matières premières et produits nécessaires à la réalisation des essais cliniques et à la fabrication des produits de la société n'est pas garanti.

La Société est dépendante de ses sous-traitants, tant pour la fabrication des patchs que pour la réalisation des essais cliniques. La Société a mis en place des mesures destinées à parer toute défaillance de la part des sous-traitants.

La Société est dépendante d'un distributeur exclusif pour la commercialisation de son produit diagnostic Diallertest®Milk.

Outre les risques liés principalement à l'activité de la Société, les risques auxquels la Société est confrontée sont (i) de nature juridique (risques liés au portefeuille de brevet, à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits, l'activité de la Société est soumise à un cadre réglementaire de plus en plus contraignant, obtention du statut d'établissement pharmaceutique), (ii) liés à

Rapport financier annuel 2011

l'organisation de la Société (la Société pourrait perdre des collaborateurs clés et la gestion de sa croissance), (iii) la mise en place d'assurances et couverture des risques, (iv) liés aux contentieux auxquels la Société est partie, (v) financiers (notamment pertes depuis la création de la Société, risques liés au besoin de financement et à la trésorerie), (vi) industriels (utilisation de matière dangereuse notamment).

4. UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR LA SOCIETE

La trésorerie est placée exclusivement sur des supports dits « non risqués » de type SICAV monétaires ou dépôts à terme.

5. MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

Le 9 décembre 2011, le capital a été porté de 462.467 euros à 882.274,50 euros, suite à une incorporation de réserves de 294.091,50 euros, une division du nominal par 15 et à l'exercice des BSA Tranche 2 émis les 16 et 23 décembre 2010.

6. EVENEMENTS IMPORTANT SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

- Conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'administration a procédé à la modification des modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Le Conseil en date du 17 janvier 2012 a décidé d'opter pour l'association des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. En conséquence Monsieur Pierre-Henri Benhamou a été nommé Président et assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société.

Sauf modification du mode d'exercice de la Direction Générale, la présente indication ne sera pas reprise dans les rapports ultérieurs.

- Le 30 janvier 2012, la Société a enregistré un document de base auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro I. 12-004 en vue d'une introduction sur le marché NYSE-Euronext si les conditions de marché le permettent.
- L'émission de 4.573.171 actions nouvelles a été décidée le 28 mars 2012, et le certificat de dépôt des fonds constatant la libération intégrale des souscriptions a été émis par la Société Générale et reçu par la Société.
- La première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (ci-après l' "**Introduction**") a eu lieu le 29 mars 2012.

7. EVOLUTIONS PREVISIBLES DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La Société souhaite notamment poursuivre le développement de Viaskin, traitement de l'allergie par voie épicutanée, notamment pour les patients souffrant d'allergie à l'arachide.

8. PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

La Société utilise des matières dangereuses dans l'exercice de son activité et toute réclamation concernant la manutention, l'entreposage ou le traitement impropre de ces matières pourrait se révéler onéreuse.

La Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatible avec la nature de son activité. Le montant des charges supportés par la Société au titre de l'ensemble des polices d'assurances s'élevait respectivement à 50 K€uros, 50 K€uros et 56 K€uros au cours des exercices clos le 31 décembre 2008, 2009 et 2010 et 21 K€uros au 30 juin 2011.

Compte tenu de la spécificité de ses activités, à ce stade concentrées sur la recherche (à l'exception du Diallertest®) et le développement d'une technologie innovante d'administration des allergènes, la quantification des risques éventuels en l'absence d'une sinistralité directe ou d'indicateurs de sinistralité dans son secteur d'activité, rend difficile la détermination d'un montant de garantie, notamment en matière de responsabilité civile mais la Société estime que les polices d'assurance qu'elle a souscrites couvrent de manière adaptée les risques inhérents à ses activités et que sa politique d'assurance est cohérente avec les pratiques dans son secteur d'activités. La Société n'envisage pas de difficultés particulières pour conserver, à l'avenir, des niveaux d'assurance adaptés dans la limite des conditions et des capacités de marché.

Viaskin® : Le processus de production a été développé dans le strict respect des réglementations en cours. Cependant, en raison de l'originalité du produit, il est envisageable que des demandes spécifiques des autorités réglementaires européennes ou américaines non encore formulées à ce jour, ou des divergences dans l'interprétation des textes réglementaires avec les autorités apparaissent.

9. FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Société n'a pas de filiale et n'a pas pris de participations dans d'autres Sociétés.

10. ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que l'état de la participation des salariés au capital de la Société, dont les actions font l'objet d'une gestion collective (PEE ou FCPE) ou dont les intéressés n'ont pas la libre disposition, au 31 décembre 2011, était de 0 %.

Cependant, les salariés clés sont titulaires de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise qui leur permettent d'être intéressés au développement futur de la Société.

11. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous précisons que les éléments suivants sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- environ 15% des actions émises et en circulation ne sont pas soumises à des engagements de conservation et sont donc librement cessibles,
- les statuts prévoient un seuil statutaire de déclaration de franchissement de seuils à 2,5%,
- les principaux actionnaires ont souscrit des engagements de conservation qui sont décrits dans la note d'opération ayant reçu le visa de l'Autorités des Marchés Financiers en date du 12 mars 2012 sous le n°12-111,
- le Fonds Stratégique d'Investissement dispose du droit de faire désigner un membre du Conseil d'administration,
- l'assemblée des actionnaires réunie le 9 décembre 2011 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à des achats d'actions dans les conditions prévues aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, dans la limite de 10% du capital social à la date du rachat et pour un montant maximum de 5 millions d'euros.

12. IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENT DE L'ACTIVITE

Les activités de la Société impliquent l'entreposage, la manipulation, l'utilisation et le traitement contrôlés de matières dangereuses, de toxines, d'agents chimiques et biologiques.

La Société estime que les mesures de sécurité qu'elle prend au titre de la manutention et du traitement des matières dangereuses satisfont aux normes de sécurité prescrites par les lois et règlements en vigueur.

Conformément à l'article L.225-102-1 du Code de commerce, les informations contenues dans le rapport de gestion qui sera présenté à l'assemblée qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 feront l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant.

13. ENGAGEMENT DE LA SOCIETE EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LA PROMOTION DES DIVERSITES

Bien que les actions de la Société n'aient pas été admises aux négociations sur un marché réglementé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, la Société veille à promouvoir la diversité et à lutter contre les discriminations. Elle a, par ailleurs et conformément à ses obligations en la matière, organisé l'élection de délégués du personnel.

14. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Nous vous rappelons que l'article D.441-4 du code de commerce impose, pour assurer la bonne application de l'article L.441-6-1 du même code, que les sociétés publient, dans le rapport de gestion mentionné à l'article L.232-1 dudit code, la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.

En application des articles précités, la décomposition, à la date du 31 décembre 2011, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance est présentée dans le tableau suivant :

Fournisseurs – échéance à la clôture	Solde en euros
0 à 30 jours	1.141.466
Entre 30 et 60 jours	192.934
Plus de 60 jours	-
Autres	35.432
Total TTC	1.369.832

La société ne disposait pas de système informatique comptable permettant la décomposition précise de la dette fournisseur au 31 décembre 2010, cela étant dit, celle-ci était majoritairement à 30 jours d'échéance.

15. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

Pour votre information, il est joint au présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe,
- le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Nous vous précisons que les comptes de notre Société ont été établis selon les obligations prescrites par l'application du nouveau plan comptable 1982 et toutes les dispositions légales nouvelles (Loi du 30 avril 1983 et décret pris pour son application).

Dans le cadre de son projet d'introduction en bourse, la Société qui ne dispose pas de filiale, ni de participation, a établi en plus de ses comptes annuels conformes aux normes comptables françaises, des comptes sociaux retraités en normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne, aux titres des exercices 2008, 2009 et 2010 et du 1er semestre clos le 30 juin 2011, afin de pouvoir présenter des données comptables comparables avec la majeure partie des sociétés de son secteur d'activité, et notamment celles qui sont cotées.

La présentation des comptes sociaux est conforme au plan comptable révisé. Le bilan et le compte de résultat ainsi que les annexes figurent en Annexe 1.

Rapport financier annuel 2011

Le chiffre d'affaires net de la Société s'élève à 179.012 euros.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 8.524.728 euros.

Le résultat courant avant impôt se traduit par une perte de (8.245.358) euros et l'exercice se traduit par une perte de (6.568.913) euros après constatation d'un crédit-impôt recherche de 1.699.080 euros au titre de l'exercice 2011.

A la clôture de l'exercice, le total du bilan de la Société s'élevait à 15.721.150 euros.

Nous vous proposons d'affecter la totalité de la perte de l'exercice écoulé, soit la somme de (6.568.913) euros au compte Report à Nouveau.

16. RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES/MONTANT DES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A LA REFACTION DE 50 % AINSI QUE LE MONTANT DES REVENUS DISTRIBUES NON ELIGIBLES A CETTE REFACTION

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

17. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal visées à l'article 39-4 de ce même Code au cours de l'exercice écoulé.

18. INFORMATION CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

18.1 LISTE DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 3 du Code de commerce est joint en Annexe 2 au présent rapport de gestion un tableau rendant compte de la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social.

Rapport financier annuel 2011

18.2 REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE DE CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2011

Rémunérations

George Horner <i>Président du Conseil d'administration</i>	64.100 euros au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration. Il a été nommé Président par le Conseil d'administration du 23 décembre 2010 qui a opté pour la dissociation des fonctions de Président et Directeur Général. Sa rémunération annuelle a été fixée à 50.000 euros par an par le Conseil d'administration réuni le 28 janvier 2011. Monsieur George Horner a démissionné de son mandat de Président du Conseil d'administration le 17 janvier 2012.
Pierre-Henri Benhamou <i>Directeur Général / Président-Directeur Général</i>	Sa rémunération fixe comprend à la fois des honoraires fixes de 164.152 euros relatifs à des prestations de nature scientifique versé dans le cadre de la convention avec la SCP Benhamou et une rémunération de 118.125 euros au titre de son mandat de Directeur Général. De plus, une rémunération exceptionnelle totale de 70.876 euros lui a été octroyée par le Conseil d'administration du 21 février 2012.
Peter Hutt <i>Administrateur</i>	10.000 euros à titre de jetons de présence
Torbjorn Bjerke <i>Administrateur</i>	8.000 euros à titre de jetons de présence

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, bons de souscription d'actions ou autres titres donnant accès au capital

Administrateurs	Actions	Valeurs mobilières donnant accès au capital
Pierre-Henri Benhamou	15.750 directement 308.250 indirectement ⁽¹⁾	5.358 BSA 2 donnant le droit de souscrire 80.370 actions 10.000 BSPCE 2010 donnant le droit de souscrire 150.000 actions
George Horner		10.039 BSA 2010 donnant le droit de souscrire 150.585 actions
Torbjorn Bjerke		859 BSA 2010 donnant le droit de souscrire 12.885 actions 1.036 BSA X donnant le droit de souscrire 15.540 actions
Sofinnova Partners	3.049.170	-
Peter Hutt		1.095 BSA X donnant le droit de souscrire 16.425 actions
Flemming Pedersen	_(2)	-
Mette Kirstine Agger	_(3)	-
CDC Entreprises	1.168.830	-

(1) : actions détenues par Phys Participations, société dont Pierre-Henri Benhamou détient 36,8 % du capital

(2) : nommé administrateur, F Pedersen est également directeur financier d'ALK-Abello qui pour sa part détient à ce jour 818.175 actions de la Société

(3) : nommée administrateur, MK Agger est également directeur général de Lundbeckfond Ventures qui pour sa part détient à ce jour 779.220 actions de la Société

Les dirigeants bénéficient d'une assurance responsabilité civile mise en place au sein de la Société.

19. MODIFICATIONS INTERVENUES AU SEIN DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE CONTROLE

Monsieur Jeans Bager a démissionné de son mandat d'administrateur et Monsieur Flemming Pedersen a été nommé par cooptation pour la durée du mandat de Monsieur Bager restant à courir.

20. CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Il est précisé que la convention de prestation de services conclue avec la SCP Benhamou Vannerom s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

21. CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-39 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Aucune nouvelle convention courante n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

22. JETONS DE PRESENCE

Le Conseil d'administration a fait usage de l'autorisation consentie par l'assemblée générale le 24 juin 2011 à hauteur de 18.000 euros.

Il est proposé de soumettre à l'approbation des actionnaires le vote d'une nouvelle autorisation portant sur 100.000 euros.

23. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous rappelons que la totalité des mandats des administrateurs arrivent à leur terme à l'issue lors de la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle, à savoir les mandats de :

- Pierre-Henri Benhamou
- Sofinnova Partners
- Torbjorn Bjerke
- George Horner
- CDC Entreprises
- Mette Kirstine Agger
- Peter Hutt
- Flemming Pedersen

Nous vous proposons de ne pas renouveler les mandats de Madame Mette Kirstine Agger et de Messieurs Peter Hutt et Flemming Pedersen.

Nous vous proposons de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Pierre-Henri Benhamou, Torbjorn Bjerke, George Horner et Sofinnova Partners et CDC Entreprises pour une durée

Rapport financier annuel 2011

de deux (2) ans, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Nous vous proposons également de nommer un administrateur, Monsieur Didier Hoch, pour une durée de deux (2) ans, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

24. TABLEAU DES DELEGATIONS

Les délégations en cours à la fin de l'exercice 2011 sont détaillées en Annexe 3.

25. TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de cinq derniers exercices est joint en Annexe 4.

* * *

Compte tenu des précisions qui précèdent, nous vous remercions de bien vouloir adopter les résolutions qui vous sont proposées, et de donner quitus de leur gestion aux administrateurs.

Le Conseil d'administration

Rapport financier annuel 2011

ANNEXE 1

BILAN, COMPTE DE RESULTAT ET ANNEXES

ANNEXE 2

**LISTE DES MANDATAIRES SOCIAUX
FONCTIONS EXERCEES DANS D'AUTRES SOCIETES AU 31 DECEMBRE 2011**

NOM	SOCIETE	NATURE DU MANDAT
George HORNER	Creabilis Therapeutics Omthera Pharmaceuticals Durata Therapeutics	Président du conseil d'administration Président du conseil d'administration Administrateur
Pierre-Henri BENHAMOU	SCP Benhamou Vannerom SARL Cabinet médical Victor Hugo SAS PHYS participations	Co-gérant Co-Gérant Gérant
Dr Torbjörn BJERKE	Neurosearch Aprea AB Axela AB Pergamum AB Action Pharma Karolinska Development	Administrateur Administrateur Administrateur Président du conseil d'administration Vice-Président et administrateur Directeur général
Mme Rafaèle TORDJMAN	A titre personnel PregLem SA (Suisse) Ascendis Phamaceuticals A/S (Danemark) Healthcare Brands International Ltd (Royaume-Uni) Flexion Therapeutics Inc. (Etats-unis) Nucana BioMed Ltd (Royaume-Uni) En tant que représentant permanent de Sofinnova Endotis Pharma SA	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur
Peter HUTT	Ista phamaceuticals, Inc. Momenta Pharmaceuticals, Inc. Xoma Ltd Q Therapeutics, Inc. BIND Biosciences, Inc. Blend Biosciences, Inc. Concert Pharmaceuticals, Inc. Entodis Pharma SA LifeLine Screening Holdings, Inc. Living Proof, Inc. Nanommedical Systems, Inc. Pervasis Therapeutics, Inc. Selecta Biosciences, Inc. Seventh Sense, Inc.	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur

Rapport financier annuel 2011

NOM	SOCIETE	NATURE DU MANDAT
Flemming PEDERSEN	Origio A/S (Danemark) Sophion Bioscience A/S NsGene A/S Atonomics A/S MBITA/S	Président du conseil d'administration Président du conseil d'administration Administrateur Président du conseil d'administration Administrateur
Mette Kirstine AGGER	Klifo A/S Harboes Bryggerier A/S Veloxis A/S Epitherapeutics Aps Statens Serum Institute	Président du conseil d'administration Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur
Mme Chahra LOUAFI	<p>A titre personnel</p> Cap Décisif Management	Membre du conseil de surveillance
	<p>En tant que représentant permanent de CDC Entreprises:</p> Inserm Transfert Initiative SAS	Présidente du conseil de surveillance jusqu'à février 2012. Puis, membre du conseil de surveillance à compter de février 2012.

Rapport financier annuel 2011

ANNEXE 3

TABLEAU DES DELEGATIONS

Date de l'assemblée	Montant de la délégation (en nominal) / nombre et nature des titres	Durée de la délégation	Utilisation par le CA au cours de l'exercice 2011
AGM du 16.12.2010	59.405 euros Délégation pour l'émission de 59.405 BSPCE (sous déduction des BSA qui pourrait être attribués)	validité de la délégation pour l'émission : 18 mois	24.000 BSPCE ont été attribués par le CA du 24 juin 2011 10.039 BSPCE ont été attribués par le CA du 22 novembre 2011
AGM du 16.12.2010	59.405 euros Délégation pour l'émission de 59.405 BSA (sous déduction des BSPCE qui pourrait être attribués)	validité de la délégation pour l'émission : 18 mois	10.039 BSA ont été attribués le 28 janvier 2011 8.000 BSA ont été attribués le 24 juin 2011 1.338 BSA ont été attribués le 22 novembre 2011
AGM du 16.12.2010	59.405 euros Délégation pour l'émission de 59.405 BSA (sous déduction des BSPCE qui pourrait être attribués)	validité de la délégation pour l'émission : 18 mois	89.835 BSA ont été attribués le 17 janvier 2012 (après division du nominal par 15 lors de l'AGM du 9 décembre 2011)

Délégations votées le 9 décembre 2011, dans le cadre du projet d'introduction en bourse

	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)
Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société	26 mois	882 274,50 € ⁽¹⁾
Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre au public, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société et faculté de conférer un droit de priorité	26 mois	882 274,50 € ⁽¹⁾
Augmentation de capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 20 % du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier (placement privé)	26 mois	882 274,50 € ⁽¹⁾ et dans la limite de 20% du capital social par an
Autorisation au conseil, en cas d'émission d'actions ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10% du capital social et dans les limites prévues par l'assemblée générale	26 mois	dans la limite de 10% du capital social par an
Possibilité d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	26 mois	15% de l'émission initiale ^{(1) (2)}

Rapport financier annuel 2011

	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)
Emission d'actions ordinaires destinées à rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange comportant une composante d'échange initiée par la Société	26 mois	882 274,50 € ⁽¹⁾
Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange	26 mois	882 274,50 € (1) dans la limite de 10% du capital social par an
Augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	26 mois	150 000 €
Emission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes	18 mois	882 274,50 € ⁽¹⁾
Autorisation à donner au conseil de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des salariés et dirigeants de la Société.	38 mois	1 968 528 actions ⁽³⁾
Autorisation à donner au conseil d'administration de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et dirigeants de la Société.	38 mois	1 968 528 actions et dans la limite de 10% du capital social ⁽³⁾
Autorisation à donner au conseil d'administration d'émettre à titre gratuit des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise.	18 mois	1 968 528 actions ⁽³⁾
Emission de bons de souscription d'action avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes	18 mois	300 000 BSA donnant droit à 300 000 actions ⁽³⁾
Autorisation à donner au conseil d'administration de procéder à des rachats d'actions	18 mois	dans la limite de 10 % du capital social
Autorisation à donner au conseil d'administration d'annuler des actions acquises dans le cadre des rachats d'actions	18 mois	dans la limite de 10 % du capital social

(1) Ces montants ne sont pas cumulatifs. Le plafond cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale des augmentations de capital en valeur nominale est fixé à 882.274,50 €. Le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital de la Société ne pourra pour sa part, excéder 50 000 000 € ;

(2) 15% à ce jour ou toute autre fraction qui aurait été déterminée par décret ;

(3) L'exercice des options, actions gratuites, BSPCE et/ou BSA ne peut donner droit de souscrire ou d'acheter un nombre d'actions supérieur à 1.968.528, étant précisé que ce montant est un plafond commun ;

Rapport financier annuel 2011

ANNEXE 4

RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2011	2010	2009	2008	2007
A – CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
1. Capital Social (en Milliers d'euros)	882	462	337	250	250
2. Nombre des actions ordinaires	923.250	61.550	61.550	61.928	61.928
Nombre des actions de catégorie P1	2.828.475	188.565	188.565	188.565	188.565
Nombre des actions de catégorie P1'	13.830	922	922	-	-
Nombre des actions de catégorie P2	857.145	57.143	57.143	-	-
Nombre des actions de catégorie P3	428.565	28.571	28.571	-	-
Nombre des actions de catégorie P4	3.771.480	125.716	-	-	-
B – OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE (En Milliers d'euros)					
1. Chiffre d'affaires hors taxes	179	187	164	115	245
2. Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(8.063)	(5.877)	(3.930)	(4.501)	(4.054)
3. Impôts sur les bénéfices	(1.687)	(1.387)	(890)	(876)	(697)
4. Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
5. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(6.569)	(4.961)	(3.173)	(3.761)	(3.527)
6. Résultat distribué (au cours de l'exercice)	-	-	-	-	-
C – RESULTATS PAR ACTION (en euros)					
1. Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortis. et provisions	(0,72)	(9,60)	(9,02)	(14,50)	(13,43)
2. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(0,74)	(10,74)	(9,42)	(15,04)	(14,11)
3. Dividende net attribué à chaque action (au cours de l'exercice)	-	-	-	-	-
D – PERSONNEL					
1. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	21	17	17	15	16
2. Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	1.590	1.165	1.325	1.889	1.605
3. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.) - (En milliers d'euros)	658	579	307	393	276



Comptes

1. COMPTES

1.1. ETATS FINANCIERS DE DBV TECHNOLOGIES SA

Cette partie comprend à la fois :

- les comptes de la Société retraités en normes IFRS au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- les comptes annuels historiques de la Sociétés établis conformément aux principes comptables français pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Rapport financier annuel 2011

1.1.1. Comptes retraités en normes IFRS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011

	Note	Au 31 décembre	
		2010	2011
		€	€
ACTIF			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	4	7.602	20.512
Immobilisations corporelles	5	326.764	849.191
Actifs financiers non courants	6	74.944	398.266
Total des actifs non courants		409.310	1.267.969
Actifs courants			
Stocks et en cours	7	105.137	34.449
Créances clients et comptes rattachés	8	3.097	775
Autres actifs courants	8	2.028.240	2.886.840
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	9.027.891	11.531.117
Total des actifs courants		11.164.365	14.453.181
TOTAL DE L'ACTIF		11.573.676	15.721.150

	Note	Au 31 décembre	
		2010	2011
		€	€
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital social	10	462.467	882.275
Primes liées au capital		27.660.004	17.508.641
Réserves		(14.751.227)	556.859
Résultat		(4.804.345)	(7.241.157)
Total des capitaux propres		8.566.899	11.706.617
Passifs non courants			
Avances conditionnées	11	558.205	621.281
Provisions non courantes	12	89.671	119.430
Total des passifs non courants		647.876	740.711
Passifs courants			
Avances conditionnées	11	269.587	198.171
Fournisseurs et comptes rattachés	13	1.308.521	2.204.477
Autres passifs courants	13	780.793	871.173
Total des passifs courants		2.358.901	3.273.822
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		11.573.676	15.721.150

Rapport financier annuel 2011

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

(Montants en euros)

	Note	Au 31 décembre	
		2010	2011
		€	€
Produits opérationnels			
Chiffre d'affaires	15	178.620	126.051
Autres revenus	15	1.527.982	1.747.520
Total des produits		1.706.602	1.873.571
Charges opérationnelles			
Coûts des marchandises vendues		82.885	65.057
Recherche & Développement	16/17	5.061.249	6.675.872
Frais Généraux	16/17	1.350.458	2.393.583
Total des charges		6.494.592	9.134.512
Résultat opérationnel		(4.787.991)	(7.260.941)
Produits financiers	18	20.538	62.383
Charges financières	18	(36.893)	(42.599)
Résultat financier		(16.355)	19.784
Impôt sur les sociétés	19	-	-
Résultat net		(4.804.345)	(7.241.157)
Résultat de base par action (€/action)	22	(0,94)	(1,03)

	Au 31 décembre	
	2010	2011
	€	€
Résultat net	(4.804.345)	(7.241.157)
Autres éléments du résultat global :	-	-
Résultat global de l'exercice	(4.804.345)	(7.241.157)

Rapport financier annuel 2011

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Montants en euros)

Note	2010	2011
	€	€
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat de l'exercice	(4.804.345)	(7.241.157)
Réconciliation du résultat net et de la trésorerie utilisée pour les activités opérationnelles:		
Amortissements et dépréciations	159.214	170.502
Engagements de retraite	(54.595)	28.323
Autres éléments exclus de la trésorerie	-	10.695
Charges calculées liées aux paiements en actions	104.646	700.743
Capacité d'autofinancement avant résultat financier et impôt	(4.595.081)	(6.330.894)
Stocks et en cours	(28.757)	70.688
Créances clients	23.902	2.322
Autres créances	(651.262)	(858.600)
Fournisseurs	477.148	895.957
Autres passifs courants	314.618	90.380
Variation du besoin de fonds de roulement	135.648	200.747
Flux de trésorerie net lié aux activités opérationnelles	(4.459.432)	(6.130.146)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5 (48.282)	(695.897)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	4 (8.435)	(19.201)
Acquisitions d'immobilisations financières	-	(323.489)
Autres flux liés aux opérations d'investissement	7.958	167
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(48.759)	(1.038.420)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement:		
Augmentation (diminution) des avances remboursables	11 44.754	(8.340)
Augmentation de capital	10 9.083.261	9.680.132
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement:	9.128.015	9.671.792
(Diminution) / Augmentation de la trésorerie	4.619.823	2.503.226
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	4.408.068	9.027.891
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	9 9.027.891	11.531.117

Rapport financier annuel 2011

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(Montants en euros)

	Capital social Actions ordinaires		Primes liées au capital	Réserves	Résultats cumulés	Total capitaux propres
	Nombre d'actions (note 10)	Montant				
Au 1^{er} janvier 2010	336.751	336.751	18.702.460	(7.125.859)	(7.730.014)	4.183.338
Résultat net					(4.804.345)	(4.804.345)
Augmentation de capital	125.716	125.716	8.957.545			9.083.261
Paielements fondés sur des actions				104.646		104.646
Au 31 décembre 2010	462.467	462.467	27.660.004	(7.021.213)	(12.534.359)	8.566.899
Résultat net					(7.241.157)	(7.241.157)
Augmentation de capital	125.716	419.808	9.260.325			9.680.132
Imputation report à nouveau			(19.411.688)	19.411.688		-
Division valeur nominale des actions	8.234.562					-
Paielements fondés sur des actions				700.743		700.743
Au 31 décembre 2011	8.822.745	882.275	17.508.641	13.091.218	(19.775.516)	11.706.617

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : LA SOCIETE

Créée en 2002, DBV Technologies SA («la Société») développe et commercialise des produits innovants pour le diagnostic et le traitement des allergies, notamment alimentaires.

La Société commercialise un produit de diagnostic prêt à l'emploi pour dépister l'allergie au lait de vache chez l'enfant, lancé en France en 2004 et appelé Diallertest®. Ce produit est actuellement distribué en France. Un essai clinique de phase III devrait démarrer en 2012. L'autorisation de mise sur le marché international est attendue pour fin 2014.

DBV Technologies développe également une technologie originale de patchs électrostatiques, Viaskin® en vue de développer la voie cutanée dans l'immunothérapie spécifique, ou désensibilisation.

Viaskin®Peanut est le premier produit d'immunothérapie spécifique développé par DBV Technologies. De solides données précliniques ont déjà été publiées. Le développement pharmacologique a pu être réalisé grâce à un vaste réseau de collaborations aux États-Unis et en Europe. La FDA a approuvé en juin 2010 le démarrage d'une étude de tolérance (phase Ib) aux États Unis (IND). Alors que le rapport intermédiaire de cette étude a été transmis à la FDA en décembre 2011, la Société prévoit de communiquer les résultats complets de cette étude à la fin du second trimestre 2012. L'AFSAPPS, en France a autorisé une étude d'efficacité sponsorisée par l'AP/HP. En 2012, une étude de phase IIb devrait démarrer aux Etats-Unis et en Europe.

Viaskin®Milk est le deuxième produit développé dans le domaine de l'immunothérapie spécifique. Une étude pilote de phase II publiée par Dupont et al. (JACI 2010) a mis en évidence la sécurité et l'efficacité de Viaskin®Milk chez l'enfant. Une étude européenne, en collaboration avec les organisations d'allergologues européens est programmée courant 2012.

NOTE 2 : COMPTES IFRS DE LA SOCIETE ETABLIS DE FAÇON VOLONTAIRE

Ces comptes constituent un jeu de comptes supplémentaire par rapport aux comptes sociaux historiques de la Société qui sont établis selon les principes comptables français.

La date de transition adoptée par la Société est le 1er janvier 2008.

Les comptes ont été établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne en vigueur au 31 décembre 2011 et ceci pour toutes les périodes présentées.

Ces dernières sont disponibles sur le site Internet de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Rapport financier annuel 2011

Ces états financiers sont également conformes aux normes et interprétations adoptées par l'IASB à la même date.

Ces comptes IFRS au 31 décembre ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 21 février 2012. Ces comptes ne sont pas soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

La norme IFRS 1 prévoit des exceptions à l'application rétrospective des normes IFRS à la date de transition. Dans ce cadre, la Société n'a retenu aucune exemption prévue par la norme IFRS 1 à l'exception de celle offerte pour la comptabilisation des avantages du personnel. Ainsi, l'ensemble des écarts actuariels cumulés à la date de transition, soit le 1er janvier 2008, est comptabilisé en contrepartie des capitaux propres d'ouverture.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

3.1 REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers sont présentés en euros.

L'établissement des états financiers selon les principes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants et les informations fournies dans les états financiers. Les résultats réels peuvent s'avérer sensiblement différents de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes et le cas échéant, une analyse de sensibilité peut être mise en œuvre si elle présente un caractère significatif.

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire historique de la Société s'explique par le caractère innovant des produits développés impliquant ainsi une phase de recherche et de développement de plusieurs années précédant la commercialisation.
- La trésorerie disponible au 31 décembre 2011 de 11,5 millions d'euros et le remboursement attendu sur 2012 du crédit d'impôt recherche 2011 pour 1,7 million d'euros devraient permettre à la Société de couvrir ses besoins de trésorerie pour les 12 prochains mois.

Les normes adoptées par l'Union européenne dont l'application est obligatoire aux exercices ouverts au 1^{er} janvier 2011 sont :

- l'IAS 24 révisée « Information à fournir sur les parties liées », applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011 ;
- l'amendement à IFRS 1 « Exemptions relatives à la présentation des informations comparatives au titre d'IFRS 7 par les premiers adoptants » ;
- l'amendement à IAS 32 « Classement des droits de souscription » applicable aux exercices ouverts à compter du 1er février 2010 ;
- l'amendement à IFRIC 14 « Paiements d'avance d'exigences de financement minimal » applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011 ;

Rapport financier annuel 2011

- l'IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres » applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2010 ;
- Amélioration annuelle des normes IFRS applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

L'application de ces normes n'a pas d'impact significatif sur les états financiers IFRS.

La Société a choisi de ne pas appliquer par anticipation les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations, qui n'ont pas été adoptés par l'Union européenne ou dont l'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2011.

3.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En application des dispositions de la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Selon IAS 38, les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- (b) intention de la Société d'achever le projet et de le mettre en service,
- (c) capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,
- (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- (f) évaluation fiable des dépenses de développement.

En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires et au processus de recherche et développement, la Société considère que les 6 critères édictés par la norme IAS 38 ne sont remplis qu'à partir de l'obtention de l'Autorisation de Mise sur le Marché.

Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Ils sont amortis linéairement sur une période allant de 1 à 3 ans en fonction de la durée prévue d'utilisation.

3.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation estimée des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée la plus courte de leur durée d'utilisation propre ou de la durée du contrat de location.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Agencements et aménagements des constructions 9 ans,
Outillage de recherche et développement 5 ans,
Outillage de production 5 ans,
Matériel de recherche et Installations techniques 5 ans,
Matériel et mobilier de bureau 10 ans,
Matériel informatique 3 ans.

3.4 ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Ces titres sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances, et que la société a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Prêts et Créances

Cette catégorie inclut les autres prêts et créances et les créances commerciales.

Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du TIE. Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la facture d'origine à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif. Pour les prêts et créances à taux variable, une réestimation périodique des flux de trésorerie, afin de traduire l'évolution des taux d'intérêt du marché, modifie le taux d'intérêt effectif et par conséquent la valorisation du prêt ou de la créance.

Rapport financier annuel 2011

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Les prêts et créances comprennent aussi les dépôts et cautionnements, classés au bilan en Immobilisations financières.

Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs considérés comme détenus à des fins de transaction comprennent les actifs que la Société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Les actifs de transaction peuvent aussi comprendre des actifs volontairement classés dans cette catégorie, indépendamment des critères énumérés ci-dessus (option « fair value »).

Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans les capitaux propres.

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre. Lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation de ces titres, la perte cumulée qui a été comptabilisée en capitaux propres est constatée en résultat.

3.5 VALEUR RECOUVRABLE DES ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS NON COURANTS

Les actifs corporels et incorporels ayant une durée de vie déterminée sont soumis à un test de dépréciation lorsque la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute par l'existence d'indices de perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

3.6 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est enregistrée en résultat. Les stocks sont évalués selon la méthode FIFO.

3.7 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement

Rapport financier annuel 2011

de valeur. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par des liquidités immédiatement disponibles, des placements à terme immédiatement mobilisables et sans pénalité et des valeurs mobilières de placement. Ils sont évalués selon les catégories IAS 39 auxquels ils appartiennent.

Les valeurs mobilières de placement sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

3.8 CAPITAL

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, net d'impôt.

3.9 PAIEMENTS EN ACTIONS

Depuis sa création, la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres sous la forme de « bons de souscription de parts de créateur d'entreprise » BSPCE attribués à des salariés et/ou dirigeants et sous la forme de « bons de souscription d'actions » BSA attribués à des membres du Conseil d'administration non-salariés et des consultants scientifiques.

En application de la norme IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis.

La Société a appliqué la norme IFRS 2 à l'ensemble des instruments de capitaux propres octroyés, depuis 2002, à des employés, membres du Conseil d'administration, des personnes physiques ou à des entreprises.

Les options ne sont soumises à aucune condition de marché. Les caractéristiques des options sont présentées en Note 17.

3.10 ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES PASSIFS FINANCIERS

Passifs financiers au coût amortis

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, sur la base du TIE.

Le TIE est le taux qui égalise le flux attendu des sorties de trésorerie futures à la valeur nette comptable actuelle du passif financier afin d'en déduire son coût amorti.

Rapport financier annuel 2011

Passifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les passifs à la juste valeur par le compte de résultat sont évalués à leur juste valeur.

3.11 SUBVENTIONS ET AVANCES CONDITIONNEES

La Société bénéficie d'un certain nombre d'aides, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées. Le détail de ces aides est fourni en Note 11.

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- la Société se conformera aux conditions attachées aux subventions et,
- les subventions seront reçues.

Une subvention publique à recevoir soit en compensation de charges ou de pertes déjà encourues, soit à titre de soutien financier immédiat à la Société sans coûts futurs liés, est comptabilisée en produits de l'exercice au cours duquel la créance devient acquise.

Le montant résultant de l'avantage de taux obtenu lors de l'octroi d'avances remboursables ne portant pas intérêt est considéré comme une subvention. Cet avantage est déterminé en appliquant un taux d'actualisation égal au taux des obligations assimilables du Trésor sur la durée qui correspond à la durée de remboursement des avances.

En cas de modification de l'échéancier des flux de remboursement prévus des avances remboursables, la Société effectue un nouveau calcul de la valeur comptable nette de la dette résultant de l'actualisation des nouveaux flux futurs de trésorerie attendus. L'ajustement en résultant est comptabilisé au compte de résultat l'exercice au cours duquel la modification est constatée.

Les avances pouvant être soumises à ce type de modification sont les avances Coface présentées en Note 11.1

3.12 PROVISIONS

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et litiges correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains.

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Rapport financier annuel 2011

Engagement de retraite

Les salariés de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime d'état à cotisations définies).

Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations de retraite sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, le coût des retraites est constaté dans le résultat de manière à le répartir uniformément sur la durée de services des employés. Les engagements de retraite sont évalués à la valeur actuelle des paiements futurs estimés en retenant, pour l'actualisation, le taux de marché fondé sur les obligations à long terme des entreprises de première catégorie avec une durée correspondante à celle estimée pour le versement des prestations.

La Société fait appel à des actuaires externes pour réaliser une revue annuelle de la valorisation de ces plans.

La différence entre le montant de la provision à l'ouverture d'un exercice et à sa clôture est intégralement comptabilisée en charge de personnel.

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

3.13 PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES

Le chiffre d'affaires de la Société résulte essentiellement de la vente du produit Diallertest®, kit de diagnostic à l'allergie aux protéines de lait de vache.

La Société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la Société et que les critères spécifiques sont remplis pour l'activité de la Société. Pour les ventes de produits, le chiffre d'affaires est constaté à la livraison.

3.14 AUTRES REVENUS

Subventions

Depuis sa création, la Société reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'État ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques.

Ces subventions sont comptabilisées en « Autres revenus » sur l'exercice qui a enregistré les charges ou dépenses correspondantes, lorsque l'obtention de la subvention est raisonnablement assurée.

Rapport financier annuel 2011

Crédit d'impôt recherche

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est octroyé aux entreprises par l'administration fiscale afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire. Les dépenses prises en compte pour le calcul du crédit d'impôt recherche concernent uniquement les dépenses de recherche.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création.

La Société a reçu le remboursement du crédit d'impôt recherche de l'année 2010 au cours de l'année 2011. Elle demandera le remboursement du crédit d'impôt recherche 2011 au titre du régime des PME communautaire conformément aux textes en vigueur.

Le CIR est présenté en « Autres revenus ». Le crédit d'impôt recherche des années 2008 et 2009 a fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2011. Ce contrôle, clos depuis le 11 juillet 2011, n'a donné lieu à aucun redressement significatif.

3.15 CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location portant sur des immobilisations corporelles sont classés en contrats de location-financement lorsque la Société supporte substantiellement tous les avantages et risques inhérents à la propriété du bien. Les biens objets de contrats de location-financement sont immobilisés à la date d'origine du contrat de location sur la base de la plus faible valeur entre la juste valeur de l'actif loué et la valeur actualisée des paiements minimaux futurs. Chaque loyer est réparti entre la dette et le coût financier de manière à déterminer un taux d'intérêt constant sur les capitaux restant dus. Les obligations locatives correspondantes, nettes des charges financières, sont classées dans les autres dettes à long terme. La partie de la charge financière correspondant à l'intérêt est constatée en charge sur la durée du contrat. L'immobilisation corporelle acquise dans le cadre d'un contrat de location financement est amortie sur la durée la plus courte de la durée d'utilisation et de la durée du contrat.

Les contrats de location pour lesquels une part significative des risques et avantages est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués pour ces contrats de location simple, nets de toute mesure incitative, sont constatés en charges au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

3.16 IMPÔTS

Impôt sur les bénéfices

Rapport financier annuel 2011

Les impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporaires provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs figurant dans les états financiers. Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables. Les taux d'impôts ayant été entérinés par un texte de loi à la date de clôture sont retenus pour déterminer les impôts différés.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables. Compte tenu de son stade de développement qui ne permet pas d'établir des projections de résultat jugées suffisamment fiables, la Société n'a pas reconnu au bilan d'actif d'impôt différé.

3.17 INFORMATION SECTORIELLE

La Société opère sur un seul segment opérationnel : la conduite de recherche et développement sur des produits d'immunothérapie épicutanée en vue de leur commercialisation future. Les actifs, passifs et la perte opérationnelle réalisés sont localisés en France.

3.18 AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

Les éléments de produits et de charges de la période qui ne sont pas comptabilisés en résultat comme prévu par les normes applicables, sont présentés, le cas échéant, dans la rubrique « Autres éléments du résultat global ».

3.19 ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS

Les estimations et les jugements, auxquels la direction procède dans la mise en œuvre des méthodes comptables décrites ci-avant, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Ces estimations et jugements portent essentiellement sur :

- l'évaluation de la juste valeur des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise attribués à des salariés et/ou dirigeants et des bons de souscription d'actions octroyés à des membres du Conseil d'administration non-salariés et des consultants scientifiques et à des prestataires de services est effectuée sur la base de modèles actuariels ; ces modèles requièrent l'utilisation par la Société de certaines hypothèses de calcul telle que la volatilité attendue du titre ;
- l'estimation des flux de remboursement des avances remboursables obtenues par la Société auprès des collectivités publiques. Les flux de remboursements attendus des avances sont analysés à la clôture de chaque exercice.

3.20 ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Rapport financier annuel 2011

Le bilan et le compte de résultat de la Société sont ajustés pour refléter des événements ultérieurs altérant les montants relatifs aux situations existantes à la date de clôture. Les ajustements ont lieu jusqu'à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

Les autres événements postérieurs à la date de clôture ne donnant pas lieu à des ajustements sont présentés dans la Note 24.

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

	2010	2011
Brevets, licences, marques	29.038	29.848
Logiciels	26.757	45.149
Total coût historique	55.795	74.997
Amort. cumulés des brevets, licences, marques	29.038	29.578
Amortissements cumulés des logiciels	19.155	24.907
Amortissements cumulés	48.193	54.485
Total net	7.602	20.512

Il n'y a pas eu de constatation de pertes de valeur sur les exercices présentés en application de la norme IAS 36.

Rapport financier annuel 2011

NOTE 5 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>01/01/2010</u>	<u>Augment.</u>	<u>Diminut.</u>	<u>2010</u>
Matériel de laboratoire	507.075	41.350	-	548.425
Agencements des constructions	183.185	-	-	183.185
Matériel de bureau	74.605	-	-	74.605
Matériel informatique	77.340	6.932	-	84.272
Autres immobilisations corporelles	48	-	-	48
Total, brut	<u>842.253</u>	<u>48.282</u>	<u>-</u>	<u>890.536</u>
Amortissement cumulé du matériel de laboratoire	224.630	83.486	-	308.116
Amortissement cumulé des agencements des constructions	95.247	53.912	-	149.159
Amortissement cumulé du matériel de bureau	25.789	7.461	-	33.250
Amortissement cumulé du matériel informatique	62.258	10.941	-	73.199
Amortissement cumulé des autres immobilisations corporelles	28	20	-	48
Total des amortissements cumulés	<u>407.953</u>	<u>155.819</u>	<u>-</u>	<u>563.772</u>
Total, net	<u>434.301</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>326.764</u>

	<u>2010</u>	<u>Augment.</u>	<u>Diminut.</u>	<u>2011</u>
Matériel de laboratoire	548.425	128.370	-	676.795
Agencements des constructions	183.185	466.109	183.185	466.109
Matériel de bureau	74.605	42.357	-	116.962
Matériel informatique	84.272	59.062	-	143.334
Autres immobilisations corporelles	48	-	-	48
Total, brut	<u>890.536</u>	<u>695.897</u>	<u>183.185</u>	<u>1.403.247</u>
Amortissement cumulé du matériel de laboratoire	308.116	95.145	-	403.262
Amortissement cumulé des agencements des constructions	149.159	44.778	172.490	21.447
Amortissement cumulé du matériel de bureau	33.250	9.893	-	43.143
Amortissement cumulé du matériel informatique	73.199	12.957	-	86.156
Amortissement cumulé des autres immobilisations corporelles	48	-	-	48
Total des amortissements cumulés	<u>563.772</u>	<u>162.774</u>	<u>172.490</u>	<u>554.056</u>
Total, net	<u>326.764</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>849.191</u>

Sur les 2 exercices présentés, les acquisitions correspondent principalement à des agencements des constructions et à des équipements et matériels de laboratoire et de production. L'augmentation du poste agencements des constructions est liée à l'aménagement des nouveaux locaux de la société.

NOTE 6 : ACTIFS FINANCIERS NON-COURANTS

(Montants en euros)

	<u>2010</u>	<u>2011</u>
Dépôts de garantie	25.661	122.756
Titres immobilisés	49.283	275.510
Total des actifs financiers non-courants	<u>74.944</u>	<u>398.266</u>

Les actifs financiers non-courants sont composés des dépôts de garantie versés au bailleur et des Sicav nanties en garantie de contrats de location simple. L'augmentation du poste résulte du versement du dépôt de garantie pour le bail des nouveaux locaux et de l'augmentation des Sicav nanties en garantie de ce contrat.

Rapport financier annuel 2011

NOTE 7 : STOCKS ET EN-COURS

(Montants en euros)

	<u>2010</u>	<u>2011</u>
Stocks de matières premières	53.621	31.149
Stocks de produits finis	51.516	3.300
Dépréciation des stocks et en-cours	-	-
Total des stocks et en-cours en valeur nette	<u>105.137</u>	<u>34.449</u>

Les stocks et en-cours concernent le produit Diallertest.

NOTE 8 : CREANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

8.1 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

(Montants en euros)

	<u>2010</u>	<u>2011</u>
Clients et comptes attachés	13.097	13.872
Dépréciation des créances clients	10.000	13.097
Total des créances clients en valeur nette	<u>3.097</u>	<u>775</u>

Toutes les créances clients sont à échéance à moins d'un an.

Les créances clients et comptes rattachés se rapportent principalement aux ventes de Diallertest.

Compte tenu des perspectives de récupération de certaines créances, une provision de 10.000 euros a été comptabilisée au 31 décembre 2010 et une provision complémentaire de 3.097 euros a été comptabilisée au 31 décembre 2011.

8.2 AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

(Montants en euros)

	<u>2010</u>	<u>2011</u>
Personnel et comptes rattachés	614	-
Crédit d'impôt recherche	1.395.481	1.707.572
Autres créances fiscales	533.655	462.470
Autres créances	19.326	71.391
Charges constatées d'avance	79.164	645.407
Total	<u>2.028.240</u>	<u>2.886.840</u>

Les autres créances fiscales sont relatives principalement à la TVA déductible ainsi qu'au remboursement de la TVA demandé.

Rapport financier annuel 2011

Les charges constatées d'avance correspondent pour l'essentiel à des dépenses engagées dans le cadre des projets de refinancement (introduction sur les marchés financiers ou levée de fonds privée) ainsi qu'à des loyers, de l'assurance et des réservations pour des congrès.

Crédit d'impôt recherche

La Société bénéficie des dispositions des articles 244 quater B et 49 septies F du Code Général des Impôts relatives au crédit d'impôt recherche. Conformément aux principes décrits en Note 3.14, le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en « autres revenus » au cours de l'année à laquelle se rattachent les dépenses de recherche éligibles.

L'évolution de ce crédit d'impôt recherche au cours des deux derniers exercices se présente comme suit :

Bilan Créance Ouverture 1er janv. 2010	898 862
+ produit d'exploitation	1 386 989
- paiement reçu	890 370
Bilan Créance Clôture 31 déc. 2010	1 395 481
Bilan Créance Ouverture 1er janv. 2011	1 395 481
+ produit d'exploitation	1 699 080
- paiement reçu	1 386 989
Bilan Créance Clôture 31 déc. 2011	1 707 572

Le crédit d'impôt recherche des années 2008 et 2009 a fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2011. Ce contrôle, clos depuis le 11 juillet 2011, n'a donné lieu à aucun redressement significatif.

NOTE 9 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie s'analyse comme suit (en euros) :

	<u>2010</u>	<u>2011</u>
Disponibilités	650.395	105.564
Dépôts à terme	-	1.526.599
Valeurs mobilières de placement	8.377.496	9.898.954
Total	9.027.891	11.531.117

NOTE 10 : CAPITAL

10.1 CAPITAL EMIS

Le capital social, au 31 décembre 2011, est fixé à la somme de 882.274,50 euros (huit cent quatre vingt deux mille deux cent soixante quatorze euros et cinquante centimes). Il est divisé en 8.822.745 actions entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,1 €.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions ("BSA"), Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise ("BSPCE") octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société.

Toutes les actions donnent droit à leurs titulaires à une part proportionnelle des résultats et de l'actif net de la Société.

Rapport financier annuel 2011

Le tableau ci-dessous présente l'historique du capital de la Société depuis sa création le 6 février 2002 :

Date	Nature des opérations	Capital	Prime d'émission	Nombre d'actions	Nominal
6 février 2002	Création	38 250,00 €		3 825	10,00 €
13 mars 2003	Augmentation de capital	4 330,00 €	135 520,34 €	433	10,00 €
15 mai 2003	Exercice de bons de souscription A'	4 950,00 €	154 925,10 €	495	10,00 €
30 septembre 2003	Exercice de bons de souscription B	2 470,00 €	97 267,61 €	247	10,00 €
30 septembre 2003	Exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise	2 000,00 €	62 596,00 €	200	10,00 €
2 octobre 2003	Augmentation de capital	1 800,00 €	98 200,08 €	180	10,00 €
2 octobre 2003	Augmentation de capital	7 750,00 €	492 249,78 €	775	10,00 €
23 décembre 2005	Division du nominal par 10			55 395	1,00 €
23 décembre 2005	Augmentation de capital par émission d'actions "P1"	5 455,00 €	349 120,00 €	5 455	1,00 €
23 décembre 2005	Augmentation de capital par émission d'actions "P1"	61 550,00 €	3 939 200,00 €	61 550	1,00 €
31 mars 2006	Exercice de bons de souscription "BSA B"	378,00 €	24 192,00 €	378	1,00 €
18 janvier 2007	Exercice de bons de souscription "BSA Tranche 2"	121 560,00 €	7 779 840,00 €	121 560	1,00 €
	Sous-total au 31 décembre 2008	250 493,00 €	13 133 110,91 €	250 493	1,00 €
	Frais comptabilisés en moins de la prime d'émission		-232 996,27 €		
	Solde au 31 décembre 2008	250 493,00 €	12 900 114,64 €	250 493	1,00 €
21 janvier 2009	Augmentation de capital par émission d'actions "P2"	57 143,00 €	3 942 867,00 €	57 143	1,00 €
21 janvier 2009	Augmentation de capital par émission d'actions "P3"	28 571,00 €	1 971 399,00 €	28 571	1,00 €
21 avril 2009	Augmentation de capital par émission d'actions "P1"	544,00 €	34 816,00 €	544	1,00 €
	Sous-total au 31 décembre 2009	336 751,00 €	18 849 196,64 €	336 751	1,00 €
	Frais comptabilisés en moins de la prime d'émission		-147 961,53 €		
	Solde au 31 décembre 2009	336 751,00 €	18 701 235,11 €	336 751	1,00 €
16 décembre 2010	Augmentation de capital par émission d'actions "P4"	116 884,00 €	8 883 184,00 €	116 884	1,00 €
23 décembre 2010	Augmentation de capital par émission d'actions "P4"	8 832,00 €	671 232,00 €	8 832	1,00 €
	Sous-total au 31 décembre 2010	462 467,00 €	28 255 651,11 €	462 467	1,00 €
	Frais comptabilisés en moins de la prime d'émission		-596 871,50 €		
	Solde au 31 décembre 2010	462 467,00 €	27 658 779,61 €	462 467	1,00 €
9 décembre 2011	Augmentation de capital par émission d'actions "P4"	125 716,00 €	9 554 416,00 €	125 716	1,00 €
9 décembre 2011	Augmentation de capital par incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale des actions	294 091,50 €	-294 091,50 €		
9 décembre 2011	Imputation report à nouveau sur prime d'émission		-19 411 688,00 €		
9 décembre 2011	Division de la valeur nominale des actions			8 234 562	
	Solde au 31 décembre 2011	882 274,50 €	17 507 416,11 €	8 822 745	0,10 €

Les actions dites « actions de préférence de catégorie P » bénéficient de droits supplémentaires par rapport aux actions dites « actions ordinaires », principalement, des droits financiers renforcés, des droits préférentiels en cas de vente, fusion ou liquidation de la Société.

Les frais d'augmentation de capital ont été comptabilisés en moins de la prime d'émission.

Rapport financier annuel 2011

10.2 BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS, BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEUR D'ENTREPRISE

La Société a émis des bons de souscription d'actions ("BSA") et des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) comme suit :

Date	Type	Nombre de bons émis au 31/12/2010	Nombre de bons caducs au 31/12/2010	Nombre de bons en circulation au 31/12/2010	Nombre maximum d'actions à émettre	Prix de souscription par action
23/12/2005	BSA/BSPCE	17 115	17 115	-	-	65,00 €
07/12/2007	BSA	1 717	572	1 145	1 145	65,00 €
21/01/2009	BSA/BSPCE	16 380	-	16 380	16 380	65,00 €
21/01/2009	BSPCE	2 296	-	2 296	2 296	70,00 €
25/06/2010	BSA	1 825	-	1 825	1 825	65,00 €
	Total	39 333	17 687	21 646	21 646	

Date	Type	Nombre de bons émis au 31/12/2011	Nombre de bons caducs au 31/12/2011	Nombre de bons en circulation au 31/12/2011	Nombre maximum d'actions à émettre	Prix de souscription par action
23/12/2005	BSA/BSPCE	17 115	17 115	-	-	65,00 €
07/12/2007	BSA	1 717	572	1 145	1 145	65,00 €
21/01/2009	BSA/BSPCE	16 380	-	16 380	16 380	65,00 €
21/01/2009	BSPCE	2 296	-	2 296	2 296	70,00 €
25/06/2010	BSA	1 825	-	1 825	1 825	65,00 €
28/01/2011	BSA	10 039	-	10 039	10 039	77,00 €
24/06/2011	BSA/BSPCE	32 000	-	32 000	32 000	77,00 €
22/11/2011	BSA/BSPCE	11 377	-	11 377	11 377	77,00 €
	Total	92 749	17 687	75 062	75 062	

Le total présenté ci-dessus n'inclut pas les bons annulés antérieurement au 31 décembre 2009.

L'incidence sur le résultat net des paiements fondés sur des actions est présentée en Note 17.

Rapport financier annuel 2011

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

11.1 AVANCES REMBOURSABLES

Les avances conditionnées auprès des collectivités publiques font l'objet de contrats avec OSEO et la COFACE.

Au 31 décembre 2011, la Société bénéficie de trois contrats d'avances avec OSEO Innovation et d'un contrat avec la COFACE. Ces avances ne portent pas intérêt et sont remboursables à 100% à leur valeur nominale en cas de succès technique et/ou commercial.

La part à plus d'un an des avances conditionnées est enregistrée en passifs non courants, tandis que la part à moins d'un an est enregistrée en passifs courants.

Le tableau ci-dessous présente le détail des dettes inscrites au bilan par type d'avance remboursable (montants en euros) :

	<u>1ère aide OSEO</u>	<u>2ème aide OSEO</u>	<u>3ème aide OSEO</u>	<u>COFACE</u>	<u>Total</u>
Bilan Dette Ouverture 1/1/2010	222 820	446 474	-	113 744	783 038
+ encaissements	-	120 000	-	-	120 000
- remboursements	(100 000)	-	-	-	(100 000)
+/- autres mouvements	8 139	12 319	-	4 296	24 754
Bilan Dette au 31/12/2010	130 959	578 793	-	118 040	827 792
+ encaissements	-	-	256 000	-	256 000
- remboursements	(135 000)	(140 000)	-	-	(275 000)
+/- autres mouvements	4 041	11 920	(9 762)	4 461	10 660
Bilan Dette au 31/12/2011	-	450 713	246 238	122 501	819 452

Les variations apparaissant en « Autres mouvements » concernent l'actualisation des avances conditionnées.

Première avance OSEO

OSEO a accordé à DBV Technologies une aide de 445.000 euros le 13 juin 2003 pour une étude de développement d'un patch-test de dépistage de l'allergie notamment alimentaire et de son outil de production. Les principales étapes de cette avance étaient les suivantes :

- L'ensemble des avances a été versé à la société entre 2003 et 2005 ;
- Premier remboursement de 90.000 euros en 2006 ;
- Second remboursement de 120.000 euros en 2007 ;
- Troisième remboursement de 100.000 euros en 2010
- Le quatrième et dernier remboursement de 135.000 euros a été effectué en 2011.

Deuxième avance OSEO

Le 10 janvier 2005, DBV Technologies a obtenu de la part d'OSEO une aide à l'innovation remboursable de 600.000 euros pour un projet de conception d'une machine prototype haute cadence pour la production de patchs et développement de patchs de seconde génération destinés notamment à la détection de différentes allergies. Les principales étapes de cette avance sont les suivantes :

- 300.000 euros ont été versés à la société en 2005 à la signature du contrat ;
- 180.000 euros ont été versés à la société en 2008 ;
- le solde de 120.000 euros a été reçu en 2010.

Rapport financier annuel 2011

Les modalités de remboursement sont les suivantes :

- Le premier remboursement de 140.000 euros effectué en 2011 ;
- Le second remboursement de 200.000 euros sera effectué le 31 mars 2012 ;
- Le troisième et dernier remboursement de 260.000 euros sera effectué le 31 mars 2013.

Troisième avance OSEO

En 2011, la Société a été notifiée par Oseo Innovation de l'accord d'une nouvelle aide sous forme d'avance remboursable à hauteur de 640.000 euros pour financer le développement de son programme de traitement à l'allergie aux protéines de lait de vache.

Le montant de l'aide sera versé comme suit :

- 256.000 euros après la signature du contrat ;
- 256.000 euros à partir du 31 mars 2012 sur appel de fonds ;
- le solde de 128.000 euros après constat de fin de programme au plus tard le 15 août 2013.

Le premier versement de 256.000 euros a été reçu en 2011.

En cas de succès technique ou commercial du programme, l'échéancier de remboursement sera le suivant :

- 64.000 euros au plus tard le 31 mars 2014 ;
- 64.000 euros au plus tard le 30 juin 2014 ;
- 64.000 euros au plus tard le 30 septembre 2014 ;
- 64.000 euros au plus tard le 31 décembre 2014 ;
- 32.000 euros au plus tard le 31 mars 2015 ;
- 32.000 euros au plus tard le 30 juin 2015 ;
- 32.000 euros au plus tard le 30 septembre 2015 ;
- 32.000 euros au plus tard le 31 décembre 2015 ;
- 32.000 euros au plus tard le 31 mars 2016 ;
- 32.000 euros au plus tard le 30 juin 2016 ;
- 32.000 euros au plus tard le 30 septembre 2016 ;
- 32.000 euros au plus tard le 31 décembre 2016 ;
- 32.000 euros au plus tard le 31 mars 2017 ;
- 32.000 euros au plus tard le 30 juin 2017 ;
- 32.000 euros au plus tard le 30 septembre 2017 ;
- 32.000 euros au plus tard le 31 décembre 2017.

Quelle que soit l'issue du programme de développement, une somme forfaitaire de 256 K€ devra être remboursée a minima par 4 versements trimestriels de 64 K€ à compter du 31 mars 2014.

Avance COFACE

Le 6 septembre 2007, DBV Technologies a signé un contrat d'assurance-prospection avec la Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur (COFACE) afin de promouvoir son produit Diallertest® à l'international. A ce titre, la Société a reçu des avances remboursables à hauteur de 147.534 euros. DBV Technologies doit rembourser ces avances à hauteur de 7% de son chiffre d'affaires à l'export de son produit Diallertest®, jusqu'au 30 avril 2017. Au 31 décembre 2011, le montant nominal restant à rembourser au titre de cette avance s'élève à 147.534 euros (147.534

Rapport financier annuel 2011

euros au 31 décembre 2010). Il n'y a pas eu de remboursement sur la période. Les avances étant remboursées à hauteur d'un % du chiffre d'affaires à l'export de son produit Diallertest®.

Le traitement comptable résultant d'éventuelles modifications des flux de remboursement attendus de cette avance est décrit dans la Note 3.11.

11.2 MATURITE DES PASSIFS FINANCIERS

Échéance des passifs financiers inscrits au 31 décembre 2010 (Montants en euros)

	<u>Montant brut</u>	<u>A moins d'un an</u>	<u>De un à cinq ans</u>	<u>Plus de cinq ans</u>
PASSIFS financiers				
Avances conditionnées non courantes	558.205	-	440.165	118.040
Provisions non courantes	89.671	-	-	89.671
Avances conditionnées courantes	269.587	269.587	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1.308.521	1.308.521	-	-
Autres passifs courants	780.793	780.793	-	-
Total passif financier	<u>3.006.777</u>	<u>2.358.901</u>	<u>440.165</u>	<u>207.711</u>

Échéance des passifs financiers inscrits au 31 décembre 2011 (Montants en euros)

	<u>Montant brut</u>	<u>A moins d'un an</u>	<u>De un à cinq ans</u>	<u>Plus de cinq ans</u>
PASSIFS financiers				
Avances conditionnées non courantes	621.281	-	621.281	-
Provisions non courantes	119.430	-	-	119.430
Avances conditionnées courantes	198.171	198.171	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	2.204.477	2.204.477	-	-
Autres passifs courants	871.173	871.173	-	-
Total passif financier	<u>4.014.532</u>	<u>3.273.821</u>	<u>621.281</u>	<u>119.430</u>

Les autres passifs courants sont constitués principalement de dettes sociales.

NOTE 12 : PROVISIONS NON COURANTES

	<u>2010</u>	<u>2011</u>
Engagements retraite	89.671	117.994
Divers	-	1.436
Total	<u>89.671</u>	<u>119.430</u>

Rapport financier annuel 2011

Engagement indemnités de départ en retraite

	Montant €
Au 1^{er} janvier 2010	(144.266)
Coûts des services rendus (charge opérationnelle)	(35.396)
Charge d'intérêt	(6.635)
Prestation payée	-
Pertes actuarielles	96.626
Au 31 décembre 2010	(89.671)
Coûts des services rendus (charge opérationnelle)	(21.574)
Charge d'intérêt	(3.854)
Prestation payée	-
Gains actuariels	(2.895)
Au 31 décembre 2011	(117.994)

Dans le cadre de l'estimation des engagements de départ à la retraite, les hypothèses suivantes ont été retenues pour l'ensemble des catégories de salariés :

	<u>2010</u>	<u>2011</u>
% charges sociales	50%	50%
Augmentation des salaires	3,3%	3,3%
Taux d'actualisation	4,30%	3,50%

- Age de départ à la retraite: 64 ans (cadres) ; 62 ans (non cadres)
- Modalités de départ : départ volontaire
- Table de mortalité : TGH05-TGF05
- Convention collective : Convention collective nationale de l'industrie pharmaceutique
- Rotation du personnel dégressive en fonction de l'âge.

Les taux d'actualisation proviennent des références de l'indice Bloomberg F66710Y IND.

Aucun départ à la retraite n'a été constaté sur les 2 exercices présentés.

Rapport financier annuel 2011

NOTE 13 : DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

13.1 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Sur les fournisseurs et comptes rattachés, aucune actualisation n'a été pratiquée dans la mesure où les montants ne présentaient pas de délais de paiement supérieurs à 1 an à la fin de chaque exercice présenté.

13.2 AUTRES PASSIFS COURANTS

(Montants en euros)

	<u>2010</u>	<u>2011</u>
Dettes sociales	687.348	789.651
Dettes fiscales	19.700	28.816
Autres dettes	22.268	11.233
Produits constatés d'avance	51.477	41.473
Total	<u>780.793</u>	<u>871.173</u>

Les autres passifs regroupent les dettes à court terme vis-à-vis des salariés et des organismes sociaux et fiscaux.

NOTE 14 : INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN ET EFFET RESULTAT

2010	Valeur au bilan	Juste Valeur par résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments non financiers
	€	€	€	€	€
ACTIF financier					
Actif disponible à la vente	-				
Autres actifs financiers non courant	74.944	49.283	25.661		
Stocks et en-cours	105.137				105.137
Créances clients nettes	3.097		3.097		
Autres actifs financiers courant	2.028.240				2.028.240
Equivalents de trésorerie	8.377.496	8.377.496			
Total actif financier	<u>10.588.914</u>	<u>8.426.779</u>	<u>28.758</u>	<u>-</u>	<u>2.133.377</u>
PASSIF financier					
Avances conditionnées à LT	558.205			558.205	
Provisions non courantes	89.671			89.671	
Avances conditionnées à CT	269.587			269.587	
Fournisseurs et autres passifs	2.089.314			2.089.314	
Total passif financier	<u>3.006.776</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>3.006.776</u>	<u>-</u>

Rapport financier annuel 2011

2011	Valeur au bilan	Juste Valeur par résultat	Prêts et créances	Dette au coût amorti	Instruments non financiers
	€	€	€	€	€
ACTIF financier					
Actif disponible à la vente					
Autres actifs financiers non courant	398.266	275.510	122.756		
Stocks et en-cours	34.449				34.449
Créances clients nettes	775		775		
Autres actifs financiers courant	2.886.840				2.886.840
Equivalents de trésorerie	11.425.553	11.425.553			
Total actif financier	14.745.883	11.701.063	123.531	-	2.921.289
PASSIF financier					
Avances conditionnées à LT	621.281			621.281	
Provisions non courantes	119.430			119.430	
Avances conditionnées à CT	198.171			198.171	
Fournisseurs et autres passifs	3.075.651			3.075.651	
Total passif financier	4.014.532	-	-	4.014.532	-

Valeurs au compte de résultat (€)

	2010	2011
Produits financiers	20.538	62.383
Charges financières	(36.893)	(42.599)

Rapport financier annuel 2011

NOTE 15 : PRODUITS OPERATIONNELS

Les produits opérationnels se détaillent de la manière suivante :

(Montants en euros)

	<u>2010</u>	<u>2011</u>
Chiffre d'affaires	178.620	126.051
Crédit Impôt Recherche	1.386.989	1.687.376
Subventions	140.993	60.144
Total	<u>1.706.602</u>	<u>1.873.571</u>

Le chiffre d'affaires de la Société est composé de la vente des produits Diallertest®.

NOTE 16 : CHARGES OPERATIONNELLES

Les dépenses de recherche et développement se ventilent comme suit :

	<u>31 décembre</u>	
	<u>2010</u>	<u>2011</u>
Dépenses de R&D	€	€
Frais de personnel	1 252 739	1 936 739
Sous traitance, Collaboration et consultants	2 780 246	3 786 136
Fournitures de Recherche	428 114	482 724
Location immobilière	150 799	227 731
Congrès, Frais de déplacement	254 481	159 941
Dotations aux provisions et amortissements	155 304	42 901
Autres	39 567	39 701
Total des dépenses de R&D	<u>5 061 249</u>	<u>6 675 872</u>

Par nature, la répartition des frais généraux est la suivante :

	<u>31 décembre</u>	
Frais généraux	<u>2010</u>	<u>2011</u>
	€	€
Frais de personnel	605 832	1 021 162
Honoraires	460 710	692 972
Location immobilière	30 562	103 410
Assurances	56 463	54 025
Communication, frais de représentation et déplacement	60 117	343 128
Frais postaux et de telecommunication	26 886	46 666
Fournitures administratives et locations mobilières	34 718	34 715
Autres	75 169	97 505
Total des frais généraux	<u>1 350 458</u>	<u>2 393 583</u>

Rapport financier annuel 2011

Charges de personnel

La Société employait 24 personnes au 31 décembre 2011, contre 17 au 31 décembre 2010.

Les frais de personnel s'analysent comme suit (en euros) :

	2010	2011
Salaires et traitement	1.251.507	1.570.746
Charges sociales	557.013	658.089
Charges sur engagement de retraite	(54.595)	28.323
Paiement en actions	104.646	700.743
Total	<u>1.858.571</u>	<u>2.957.901</u>

NOTE 17 : PAIEMENTS EN ACTIONS

Les paiements en actions concernent tous les bons (BSA/BSPCE) attribués à des salariés, des membres du Conseil d'administration non salariés, des conseillers scientifiques ou à des prestataires de services.

Les bons attribués sont susceptibles d'être exercés à tout moment après une période de vesting comprise entre 0 et 4 ans et deviennent caducs après une période de 10 ans à compter de leur date d'attribution. L'acquisition des bons par les bénéficiaires n'est pas soumise à des conditions de marché. La charge représentative de l'avantage octroyé est comptabilisée linéairement en charge de personnel sur la période d'acquisition des droits.

Ils s'analysent comme suit :

Rapport financier annuel 2011

Le tableau ci-après fournit le résultat des évaluations unitaires des options attribuées hors effet turn-over et en rappelle les hypothèses :

Type	Date d'Octroi	Date de Vesting	Date de fin de vie	Prix d'exercice	Cours	Volatilité	Taux de dividende	Maturité	Taux sans risque	Prix d'achat	Prix d'option	Nombre d'options attribuées
BSPCE2	23/12/2005	23/12/2005	22/12/2013	65 €	65 €	40%	0%	4,00	3,00%	- €	22,93 €	4 279
		23/12/2006	22/12/2013	65 €	65 €	40%	0%	4,50	3,00%	- €	24,34 €	4 279
		23/12/2007	22/12/2013	65 €	65 €	40%	0%	5,00	3,06%	- €	25,75 €	4 279
		23/12/2008	22/12/2013	65 €	65 €	40%	0%	5,50	3,06%	- €	27,00 €	4 278
BSA	07/12/2007	07/12/2008	06/12/2015	65 €	65 €	40%	0%	4,50	4,06%	3,25 €	25,43 €	431
		07/12/2009	06/12/2015	65 €	65 €	40%	0%	5,00	4,09%	3,25 €	26,87 €	431
		07/12/2010	06/12/2015	65 €	65 €	40%	0%	5,50	4,09%	3,25 €	28,20 €	428
		07/12/2011	06/12/2015	65 €	65 €	40%	0%	6,00	4,10%	3,25 €	29,47 €	427
BCEX	21/01/2009	21/01/2010	20/01/2019	70 €	70 €	40%	0%	5,50	2,71%	- €	28,64 €	574
		21/01/2011	20/01/2019	70 €	70 €	40%	0%	6,00	2,98%	- €	30,25 €	574
		21/01/2012	20/01/2019	70 €	70 €	40%	0%	6,50	2,98%	- €	31,46 €	574
		21/01/2013	20/01/2019	70 €	70 €	40%	0%	7,00	3,11%	- €	32,79 €	574
BSA 2	21/01/2009	21/01/2009	20/01/2019	65 €	70 €	40%	0%	5,00	2,71%	0,01 €	29,06 €	4 822
		21/01/2010	20/01/2019	65 €	70 €	40%	0%	5,50	2,71%	0,01 €	30,33 €	2 680
		21/01/2011	20/01/2019	65 €	70 €	40%	0%	6,00	2,98%	0,01 €	31,90 €	1 072
		21/01/2012	20/01/2019	65 €	70 €	40%	0%	6,50	2,98%	0,01 €	33,06 €	1 072
BSA 4	21/01/2009	21/01/2009	20/01/2019	65 €	70 €	40%	0%	5,00	2,71%	- €	29,06 €	2 411
		21/01/2010	20/01/2019	65 €	70 €	40%	0%	5,50	2,71%	- €	30,33 €	1 340
		21/01/2011	20/01/2019	65 €	70 €	40%	0%	6,00	2,98%	- €	31,90 €	536
		21/01/2012	20/01/2019	65 €	70 €	40%	0%	6,50	2,98%	- €	33,06 €	536
BSAX	21/01/2009	21/01/2010	20/01/2019	65 €	70 €	40%	0%	5,50	2,71%	0,01 €	30,33 €	77
		21/01/2011	20/01/2019	65 €	70 €	40%	0%	6,00	2,98%	0,01 €	31,90 €	77
		21/01/2012	20/01/2019	65 €	70 €	40%	0%	6,50	2,98%	0,01 €	33,06 €	77
		21/01/2013	20/01/2019	65 €	70 €	40%	0%	7,00	3,11%	0,01 €	34,35 €	75
BSAX	25/06/2010	25/06/2011	24/06/2020	65 €	70 €	40%	0%	5,50	2,04%	0,01 €	29,48 €	457
		25/06/2012	24/06/2020	65 €	70 €	40%	0%	6,00	2,23%	0,01 €	30,89 €	457
		25/06/2013	24/06/2020	65 €	70 €	40%	0%	6,50	2,23%	0,01 €	32,00 €	456
		25/06/2014	24/06/2020	65 €	70 €	40%	0%	7,00	2,50%	0,01 €	33,45 €	455
BSA2010	28/01/2011	23/12/2011	27/01/2021	77 €	77 €	40%	0%	5,45	2,70%	0,01 €	31,34 €	2 510
		23/12/2012	27/01/2021	77 €	77 €	40%	0%	5,95	2,82%	0,01 €	32,91 €	2 510
		23/12/2013	27/01/2021	77 €	77 €	40%	0%	6,45	2,82%	0,01 €	34,24 €	2 510
		23/12/2014	27/01/2021	77 €	77 €	40%	0%	6,95	3,04%	0,01 €	35,85 €	2 509
	24/06/2011	23/12/2011	22/11/2021	77 €	77 €	40%	0%	5,45	2,55%	0,01 €	31,16 €	2 000
		23/12/2012	22/11/2021	77 €	77 €	40%	0%	5,95	2,68%	0,01 €	32,71 €	2 000
		23/12/2013	22/11/2021	77 €	77 €	40%	0%	6,45	2,68%	0,01 €	34,03 €	2 000
		23/12/2014	22/11/2021	77 €	77 €	40%	0%	6,95	2,87%	0,01 €	35,58 €	2 000
	09/12/2011	22/11/2012	22/11/2021	77 €	77 €	40%	0%	5,45	2,23%	0,01 €	30,70 €	335
		22/11/2013	22/11/2021	77 €	77 €	40%	0%	5,95	2,60%	0,01 €	32,58 €	335
		22/11/2014	22/11/2021	77 €	77 €	40%	0%	6,45	2,60%	0,01 €	33,89 €	334
		22/11/2015	22/11/2021	77 €	77 €	40%	0%	6,95	2,85%	0,01 €	35,54 €	334
BSPCE2010	24/06/2011	23/12/2011	22/11/2021	77 €	77 €	40%	0%	5,45	2,55%	- €	31,16 €	6 000
		23/12/2012	22/11/2021	77 €	77 €	40%	0%	5,95	2,68%	- €	32,71 €	6 000
		23/12/2013	22/11/2021	77 €	77 €	40%	0%	6,45	2,68%	- €	34,03 €	6 000
		23/12/2014	22/11/2021	77 €	77 €	40%	0%	6,95	2,87%	- €	35,58 €	6 000
	15/12/2011	22/11/2012	22/11/2021	77 €	77 €	40%	0%	5,44	2,05%	- €	30,42 €	2 510
		22/11/2013	22/11/2021	77 €	77 €	40%	0%	5,94	2,42%	- €	32,29 €	2 510
		22/11/2014	22/11/2021	77 €	77 €	40%	0%	6,44	2,42%	- €	33,58 €	2 510
		22/11/2015	22/11/2021	77 €	77 €	40%	0%	6,94	2,66%	- €	35,20 €	2 509
Total												92 749

Rapport financier annuel 2011

Le détail de la charge comptabilisée au titre des exercices 2010 et 2011 se détaille comme suit par plan :

Écoulement de la charge au 31 décembre 2010 :

Type	Date d'Octroi	Nombre d'options en circulation	Coût probabilisé du plan	Charge cumulée au 31/12/2009	Charge 2010	Charge cumulée au 31/12/2010
BSPCE2	23/12/2005	-	427 959 €	427 959 €	- €	427 959 €
BSA	07/12/2007	1 145	34 278 €	32 433 €	118 €	32 551 €
BSA 2	21/01/2009	10 716	326 549 €	250 806 €	43 878 €	294 684 €
BSA 4	21/01/2009	5 358	163 328 €	125 445 €	21 946 €	147 391 €
BSAX	21/01/2009	306	9 829 €	4 644 €	2 929 €	7 573 €
BCEX	21/01/2009	2 296	70 096 €	32 923 €	20 886 €	53 809 €
BSAX	25/06/2010	1 825	56 225 €	- €	14 889 €	14 889 €
Total		21 646	1 088 264	874 210	104 646	978 856

Écoulement de la charge au 31 décembre 2011 :

Type	Date d'Octroi	Nombre d'options en circulation	Coût probabilisé du plan	Charge cumulée au 31/12/2010	Charge 2011	Charge cumulée au 31/12/2011
BSPCE2	23/12/2005	-	427 959 €	427 959 €	- €	427 959 €
BSA	07/12/2007	1 145	34 348 €	32 551 €	1 797 €	34 348 €
BSA 2	21/01/2009	10 716	326 764 €	294 684 €	27 244 €	321 928 €
BSA 4	21/01/2009	5 358	163 436 €	147 391 €	13 626 €	161 017 €
BSAX	21/01/2009	306	9 845 €	7 573 €	1 932 €	9 505 €
BCEX	21/01/2009	2 296	70 173 €	53 809 €	13 891 €	67 700 €
BSAX	25/06/2010	1 825	55 545 €	14 889 €	31 996 €	46 885 €
BSA2010	28/01/2011	10 039	331 900 €	- €	165 702 €	165 702 €
	24/06/2011	8 000	262 798 €	- €	108 897 €	108 897 €
	09/12/2011	1 338	43 310 €	- €	1 371 €	1 371 €
BSPCE2010	24/06/2011	24 000	788 630 €	- €	326 794 €	326 794 €
	15/12/2011	10 039	321 982 €	- €	7 493 €	7 493 €
Total		75 062	2 836 689	978 856	700 743	1 679 599

La charge cumulée comptabilisée au 1er janvier 2010 est de 874.210 €, intégralement constatée en réserves au titre des exercices 2005 à 2009.

La charge comptabilisée au compte de résultat en 2010 est de 104.646 euros.

La charge comptabilisée au compte de résultat en 2011 est de 700.743 euros.

Rapport financier annuel 2011

Les principales hypothèses utilisées pour la détermination de la charge résultant de paiements en actions par application du modèle Black-Scholes de valorisation des options ont été les suivantes :

- Taux d'intérêt sans risque : taux des emprunts d'état (indice GFRN),
- Dividende : néant,
- Volatilité : 40 %, correspondant à la moyenne des volatilités historiques d'un panel de sociétés cotées comparables,
- Turnover :
 - 1% par an au titre de 2010,
 - 1% par an au titre de 2011.
- Durée de vie attendue : 5,45 à 7ans.

Les prix d'exercice, durée de vie estimée et juste valeur des actions sous-jacentes à la date d'attribution des bons ont été utilisées pour la valorisation de chaque catégorie de rémunérations en actions.

L'information détaillée sur le nombre d'options par catégories et les prix d'exercice est présentée en Note 10.2.

NOTE 18 : PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les produits et charges financiers s'analysent comme suit (en euros) :

	<u>2010</u>	<u>2011</u>
Produits financiers	20.538	62.383
Charges financières	(36.893)	(42.599)
Total	<u>(16.355)</u>	<u>19.784</u>

Les produits financiers sont principalement constitués des plus-values de cession de valeurs mobilières de placement. Les pertes de change et les charges liées à la désactualisation des avances Oséo et Coface constituent les charges financières.

NOTE 19 : CHARGE D'IMPOT

Selon la législation en vigueur, la Société dispose de déficits fiscaux indéfiniment reportables en France pour un montant total de 32.331.513 euros au 31 décembre 2011 (24.100.688 euros au 31 décembre 2010). La base active d'imposition différée nette des différences temporaires passives n'a pas été activée par prudence, en application des principes décrits en Note 3.16.

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 33,33%.

Rapport financier annuel 2011

NOTE 20 : ENGAGEMENTS

Obligations au titre des contrats de location simple

La Société a signé le 28 avril 2011 avec la société SELECTINVEST 1 un contrat de location pour ses locaux. Le montant des loyers et charges futurs à ce titre s'analysait comme suit au 31 décembre 2011 :

	<u>31/12/2011</u>
Année 2012	251 864
Année 2013	251 864
Année 2014	251 864
Année 2015	285 768
Année 2016	309 986
Année 2017	309 986
Année 2018	309 986
Année 2019	309 986
Année 2020	129 161
Total	<u><u>2 410 465</u></u>

La Société a signé différents contrats de location simple de matériels de bureau. Le montant des loyers futurs à ce titre s'analysait comme suit au 31 décembre 2011 :

- 2012 : 30.175 euros ;
- 2013 : 27.242 euros ;
- 2014 : 23.945 euros ;
- 2015 : 18.391 euros ;
- 2016 : 13.488 euros.

Obligations au titre des autres contrats

Ayant sous-traité plusieurs fonctions importantes, la Société est amenée à conclure dans le cadre de ses opérations courantes des contrats de sous-traitance ou de délégation à court ou moyen terme avec différents tiers, en France et à l'étranger, qui comportent diverses obligations usuelles dans ces circonstances.

Le 10 mai 2010, la Société a signé un contrat de sous-traitance avec une CRO, Kendle International dans le cadre du lancement de son étude clinique de Phase I pour le produit Viaskin® Peanut. Le montant de cette étude, qui a débuté en juillet 2010 s'élève à 2.171.933 euros. Un avenant signé en Octobre 2011 a porté le montant total de cette étude à 2.609.427 euros.

Au 31 décembre 2011, le montant restant à verser au titre de ce contrat sur l'année 2012 s'élève à 161.666 euros.

Le 30 juillet 2010, la Société a conclu une convention avec l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) dans le cadre d'une étude d'efficacité et de sécurité d'un traitement de l'allergie à l'arachide

Rapport financier annuel 2011

par immunothérapie épicutanée chez des enfants allergiques. Le montant de cette étude s'élève à 418.511 euros. Au 31 décembre 2011, le montant des engagements futurs s'élevait à 130.776 euros.

La Société a signé le 5 décembre 2011, un contrat de sous-traitance avec une CRO dans le cadre du lancement de son étude clinique de Phase II pour le produit Viaskin® Peanut. Le montant de cette étude s'élève à 5.390.637 euros.

Au 31 décembre 2011, le montant restant à verser au titre de ce contrat pour les années 2012 et 2013 est de 4.774.907 euros.

NOTE 21 : RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les rémunérations présentées ci-après, octroyées aux membres du Conseil d'administration de la Société, ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés (en euros) :

	<u>2010</u>	<u>2011</u>
Membres du Conseil d'Administration	178.548	253.101
Jetons de présence	10.000	18.000
Paievements en actions aux membres du Conseil d'Administration	39.836	350.614
Honoraires versés à la SCP Benhamou Vannerom	209.000	164.513
Total	<u>437.384</u>	<u>786.228</u>

Les modalités d'évaluation de l'avantage relatif à des paiements fondés sur des actions sont présentées en Note 17. Les honoraires versés à la SCP Benhamou Vannerom correspondent à des prestations de conseil scientifique, notamment à la conception des études cliniques et à la réalisation des protocoles.

Etat des dettes avec les parties liées au 31 décembre :

	<u>2010</u>	<u>2011</u>
Rémunération exceptionnelle	80.750	70.876
Jetons de présence	11.000	28.000
SCP Benhamou Vannerom	76.096	-
Engagement de retraite	2.813	8.177
Total	<u>170.659</u>	<u>107.053</u>

NOTE 22 : RESULTAT PAR ACTION

Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen pondéré d'actions est de 342.262 en 2010, et 470.044 en 2011. Compte tenu de la division de la valeur nominale des actions de la Société par 15, décidée par

Rapport financier annuel 2011

l'assemblée générale du 9 décembre 2011, ce nombre d'actions est ajusté, en le multipliant par 15, pour tous les exercices présentés.

	Au 31 décembre	
	2010	2011
Résultat de l'exercice	(4.804.345)	(7.241.157)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté	5.133.928	7.050.666
Résultat de base par action (€/action)	(0,94)	(1,03)

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ces instruments sont présentés de manière détaillée en Note 17. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

NOTE 23 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués d'actifs financiers, de trésorerie et de titres de placement. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la Société. La politique de la Société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. La Société n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Les risques principaux auxquels la Société est exposée sont le risque de taux d'intérêt et le risque de crédit.

Risque de liquidité

La Société pourrait avoir besoin de renforcer ses fonds propres ou de recourir à des financements complémentaires afin d'assurer son développement.

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital successives, d'obtention d'aides publiques à l'innovation et de remboursement de créances de Crédit Impôt Recherche mais n'a jamais eu recours à des emprunts bancaires. En conséquence, la Société n'est pas exposée à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre éventuelle de clauses de remboursement anticipé de tels emprunts.

A ce jour, la Société estime ne pas être exposée à un risque de liquidité à court terme compte tenu de la trésorerie et équivalents de trésorerie dont elle disposait au 31 décembre 2011, soit 11.531.117 euros.

D'importants efforts de recherche et de développement et de dépenses liées à des études cliniques ont été engagés depuis le démarrage de l'activité de la Société, ce qui a généré des flux de trésorerie opérationnels négatifs jusqu'à ce jour.

Rapport financier annuel 2011

La Société continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de sa technologie, la poursuite de son programme de développement clinique et l'équipement de son propre laboratoire pharmaceutique ainsi qu'à l'avenir pour la production et la commercialisation de ses produits. Il se pourrait que la Société se trouve dans l'incapacité d'autofinancer sa croissance ce qui la conduirait à rechercher d'autres sources de financement, en particulier par le biais de nouvelles augmentations de capital.

Le niveau des besoins de financement de la Société et leur échelonnement dans le temps dépendent d'éléments qui échappent largement au contrôle de la Société tels que :

- des coûts plus élevés et des progrès plus lents que ceux anticipés pour ses programmes de recherche et de développement et d'études cliniques ;
- des coûts de préparation, de dépôt, de défense et de maintenance de ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle ;
- des coûts plus élevés et des délais plus longs que ceux anticipés pour l'obtention des autorisations réglementaires de mise sur le marché de ses produits ainsi que de leur accès au remboursement, y compris le temps de préparation des dossiers de demandes auprès des autorités compétentes ; et
- des coûts pour répondre aux évolutions de la technologie Viaskin® et pour assurer la fabrication et la commercialisation de toute ou partie de ses produits ;
- des opportunités nouvelles de développement de nouveaux produits ou d'acquisition de technologies, de produits ou de sociétés.

Il se peut que la Société ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand elle en aura besoin, ou que ces capitaux ne soient pas disponibles à des conditions financières acceptables pour la Société. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, la Société pourrait devoir :

- retarder, réduire ou supprimer le nombre ou l'étendue de son programme d'essais précliniques et cliniques ;
- accorder des licences sur ses technologies à des partenaires ou des tiers ; ou =
- conclure de nouveaux accords de collaboration à des conditions moins favorables pour elle que celles qu'elle aurait pu obtenir dans un contexte différent.

De plus, dans la mesure où la Société lèverait des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait par ailleurs comprendre des conditions restrictives pour la Société et ses actionnaires.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt concerne principalement titres de placement. Ceux-ci sont composés de SICAV monétaires et de comptes à terme. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le taux de rémunération de ces placements et les flux de trésorerie générés.

Rapport financier annuel 2011

La Société n'a aucune dette à taux variable. Les flux de remboursement de ses dettes ne sont pas soumis à un risque de taux.

Le remboursement des avances remboursables peut varier en fonction de l'atteinte ou non d'objectifs. La modification des flux de remboursements attendus sera traitée au compte de résultat (Note 3.11).

A ce jour, la Société n'a pas contracté d'emprunts auprès d'établissements de crédit et n'est donc que très faiblement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières co-contractantes.

Juste valeur

La juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché actif, tels que les titres disponibles à la vente, est fondée sur le prix de marché à la date de clôture. Les prix de marché utilisés pour les actifs financiers détenus par la Société sont les cours acheteurs en vigueur sur le marché à la date d'évaluation.

La valeur nominale, diminuée des provisions pour dépréciation, des créances et dettes courantes est présumée avoisiner la juste valeur de ces éléments.

NOTE 24 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

Le 30 janvier 2012, la Société a enregistré un document de base par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro I. 12-004 en vue d'une introduction en bourse sur le marché NYSE-Euronext à Paris qui devrait intervenir courant 2012, en fonction des conditions de marché et après délivrance d'un visa sur le prospectus relatif à l'opération.

Rapport financier annuel 2011

1.1.2. Comptes annuels établis conformément aux principes comptables français relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011

BILAN ACTIF

(en euros)	31-Dec-11		31-Dec-10	
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Concessions, brevets et droits similaires	74 997	54 485	20 512	7 602
Installations techniques, mat. et outillage	671 795	403 262	268 533	257 054
Autres immobilisations corporelles	726 452	150 794	575 658	80 255
Avances et acomptes	380 716	375 716	5 000	5 000
Autres immobilisations financières	398 266	-	398 266	25 661
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 252 226	984 257	1 267 969	375 572
Matières premières, approvisionnements	31 149	-	31 149	53 621
Produits intermédiaires et finis	3 300	-	3 300	51 516
Clients et comptes rattachés	13 872	13 097	775	13 097
Autres créances	2 239 997	-	2 239 997	1 949 076
Valeurs mobilières de placement	11 425 553	-	11 425 553	49 283
Disponibilités	105 564	-	105 564	9 027 891
Charges constatées d'avance	645 407	-	645 407	79 164
TOTAL ACTIF CIRCULANT	14 464 842	13 097	14 451 745	11 223 648
Ecarts de conversion actif	1 436	-	1 436	-
TOTAL ACTIF	16 718 503	997 354	15 721 150	11 599 221

Rapport financier annuel 2011

BILAN PASSIF

(en euros)	31-déc-11	31-déc-10
Capital social ou individuel	882 275	462 467
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	17 508 641	27 660 004
Report à nouveau	-	(14 450 614)
Résultat de l'exercice	(6 568 913)	(4 961 074)
Provisions réglementées	-	15 546
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11 822 003	8 726 329
Avances conditionnées	863 534	898 056
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES	863 534	898 056
Provisions pour risques	1 436	-
Provisions pour charges	-	-
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 436	-
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	1 233	1 410
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 204 477	1 308 521
Dettes fiscales et sociales	818 467	644 048
Autres Dettes	10 000	20 857
TOTAL DETTES	3 034 177	1 974 837
Ecarts de conversion passif	-	-
TOTAL PASSIF	15 721 150	11 599 221

Rapport financier annuel 2011

COMPTE DE RESULTAT

(en euros)	31-déc-11	31-déc-10
Ventes de marchandises	174 267	184 394
Prod.vendue services	4 745	2 568
Chiffre d'affaires	179 012	186 961
Production stockée	(48 216)	(8 342)
Subventions d'exploitation	55 602	113 333
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	27 723	64 784
Autres produits	24 745	251
Total des produits d'exploitation (I)	238 866	356 988
Variation de stock	22 471	(37 090)
Autres achats et charges externes	6 018 649	4 436 826
Impôts, taxes et versements assimilés	32 116	26 768
Salaires et traitements	1 589 727	1 164 507
Charges sociales	658 024	579 174
Dotations aux amortissements sur immobilisations	182 163	151 098
Autres charges	21 577	11 796
Total des charges d'exploitation (II)	8 524 728	6 333 079
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	(8 285 862)	(5 976 092)
Différences positives de change	3 820	4 107
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	58 563	16 431
Total des produits financiers (III)	62 383	20 538
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 436	-
Intérêts et charges assimilées	11 460	2 533
Différences négatives de change	8 983	5 764
Total des charges financières (IV)	21 879	8 297
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	40 504	12 241
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)	(8 245 358)	(5 963 850)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	15 546	-
Total des produits exceptionnels (V)	15 546	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	26 477	384 213
Total des charges exceptionnelles (VI)	26 477	384 213
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	(10 931)	(384 213)
Impôt sur les bénéfices	(1 687 376)	(1 386 989)
RESULTAT DE L'EXERCICE	(6 568 913)	(4 961 074)

ANNEXE DES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

NOTE 1 – REGLES & METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant la continuité de l'exploitation.

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du code du commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement du CRC99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du plan comptable.

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire historique de la Société s'explique par le caractère innovant des produits développés impliquant ainsi une phase de recherche et de développement de plusieurs années précédant la commercialisation.
- La trésorerie disponible au 31 décembre 2011 de 11,5 millions d'euros et le remboursement attendu sur 2012 du crédit d'impôt recherche 2011 pour 1,7 million d'euros devraient permettre à la Société de couvrir ses besoins de trésorerie pour les 12 prochains mois.

1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent au bilan à leur valeur d'apport ou à leur coût d'acquisition initial. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire ou dégressif permettant de prendre en compte l'amortissement économique des immobilisations.

A la clôture des comptes, lorsque des événements ou des évolutions de marché laissent présager la nécessité d'une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, les revenus futurs escomptés de l'activité concernée sont comparés à la valeur nette de ses actifs. Le cas échéant, les immobilisations correspondantes font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour les ramener à leur valeur d'utilité.

1.1.1. Immobilisations incorporelles

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges d'exploitation.

Les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- (b) intention de la Société d'achever le projet et de le mettre en service,
- (c) capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,
- (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- (f) évaluation fiable des dépenses de développement.

Rapport financier annuel 2011

En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires et au processus de recherche et développement, la Société considère que les 6 critères édictés ci-dessus ne sont remplis qu'à partir de l'obtention de l'Autorisation de Mise sur le Marché.

Les immobilisations incorporelles sont constituées des coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels. Ils sont amortis linéairement sur une période allant de 1 à 3 ans en fonction de la durée prévue d'utilisation.

1.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, à leur coût de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation estimées des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée la plus courte de leur durée d'utilisation propre ou de la durée du contrat de location.

Poste d'immobilisations	Durée d'amortissement
Agencements et aménagement des constructions	9 ans
Outillage de recherche et développement et de production	5 ans
Matériel de recherche et installations techniques	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel et mobilier de bureau	10 ans

1.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières comprennent les dépôts et cautionnements comptabilisés pour leur valeur d'origine ainsi que les SICAV nanties en garantie de contrats de location simple.

1.3. CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale et sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des pertes potentielles liées aux difficultés rencontrées dans leur recouvrement.

Les dettes et créances en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la clôture, l'écart étant porté dans un compte de régularisation à l'actif ou au passif du bilan selon qu'il s'agit d'une perte ou d'un profit potentiel. Dans le cas d'une perte potentielle, une provision pour perte de change est constatée.

1.4. STOCKS ET EN COURS

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est enregistrée en résultat. Les stocks sont évalués selon la méthode FIFO.

Rapport financier annuel 2011

1.5. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les Valeurs Mobilières de Placement et les dépôts à terme sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les Valeurs Mobilières de Placement sont constituées par des liquidités immédiatement disponibles, des placements à terme immédiatement mobilisables et sans pénalité.

1.6. PROVISIONS

La société constitue des provisions pour risques et charges en conformité avec la définition donnée dans l'avis CRC n°00-06 sur les passifs, à savoir :

- une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de manière précise ;
- un passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente de celle-ci.

NOTE 2 – NOTES SUR LE BILAN

2.1. IMMOBILISATIONS

En K€	Brut			
	A l'ouverture de l'exercice	Acquisitions	Cessions - mises au rebut	A la clôture de l'exercice
Logiciels	56	19	-	75
Immobilisations incorporelles	56	19	-	75
Installations techniques, matériel et outillage	585	128	42	672
Installations générales, agencements	141	466	141	466
Matériel de bureau et informatique	159	101	-	260
Avances et acomptes	381	-	-	381
Immobilisations corporelles	1 266	696	183	1 779
Immobilisations financières	26	97	-	123
TOTAL	1 348	812	183	1 977

Sur les 2 exercices présentés, les acquisitions correspondent principalement à des agencements des constructions et à des équipements et matériels de laboratoire et de production. L'augmentation du poste agencements des constructions est liée à l'aménagement des nouveaux locaux de la société.

Rapport financier annuel 2011

Le nantissement de SICAV a fait l'objet en 2011 d'une imputation en Immobilisations financières pour 275 K€, alors qu'en 2010, les SICAV nanties étaient positionnées en VMP pour 49 K€ au titre de 2010.

En K€	Amortissements ou dépréciation			
	A l'ouverture de l'exercice	Dotations	Diminutions	A la clôture de l'exercice
Logiciels	48	6	-	54
Immobilisations incorporelles	48	6	-	54
Installations techniques, matériel et outillage	328	117	42	403
Installations générales, agencements	114	49	141	22
Matériel de bureau et informatique	107	23	-	129
Avances et acomptes	376	-	-	376
Immobilisations corporelles	924	189	183	930
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	972	195	183	984

2.2. CREANCES

La ventilation des créances à court et long terme, est fournie par le tableau suivant :

Etat des créances en K€	Montant brut	A - 1 an	A + 1 an
Clients douteux	13	13	-
Clients	1	1	-
Etat, Crédit d'impôt recherche	1 708	1 708	-
Etat, TVA	462	462	-
Autres créances	70	70	-
TOTAL	2 254	2 254	-

2.3. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Au 31 décembre 2011, la société disposait de valeurs mobilières de placement pour 11.426 K€ contre 49 K€ au 31 décembre 2010.

En K€	31-déc-11	31-déc-10
- Dépôts à terme	1 527	-
- Valeurs mobilières de placement	9 899	49
Total	11 426	49

Rapport financier annuel 2011

La Société a conclu avec le CIC une gestion active de sa trésorerie. Ainsi la trésorerie disponible est automatiquement placée sous forme de VMP qualifiées de monétaire euro. Ces opérations sont réalisées par le biais d'un compte « miroir » qui n'avait pas été ventilé au 31 décembre 2010. Une telle présentation aurait conduit à reconnaître, à cette date, au bilan un montant complémentaire de VMP de 8.377 K€ et aurait réduit d'autant le poste Disponibilités.

2.4. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance correspondent pour l'essentiel à des dépenses engagées dans le cadre des projets de refinancement (introduction sur les marchés financiers ou levée de fonds privée) ainsi qu'à des loyers, de l'assurance et des réservations pour des congrès.

2.5. CAPITAUX PROPRES

2.5.1. Capital social

Le capital social est composé de 8.822.745 actions d'une valeur nominale de 0,10 euros chacune.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions ("BSA"), Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise ("BSPCE") octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société.

Toutes les actions donnent droit à leurs titulaires à une part proportionnelle des résultats et de l'actif net de la Société.

Les actions dites « actions de préférence de catégorie P » bénéficient de droits supplémentaires par rapport aux actions dites « actions ordinaires », principalement, des droits financiers renforcés, des droits préférentiels en cas de vente, fusion, ou liquidation de la Société.

catégories de titres	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation de Capital	Nombre de titres		Remboursés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	Capital social en euros
			Division par 15 de la valeur nominale des titres				
Actions ordinaires	61 550		861 700			92 325,00	92 325,00
Actions de catégorie P1	188 565		2 639 910			2 828 475	282 847,50
Actions de catégorie P1'	922		12 908			13 830	1 383,00
Actions de catégorie P2	57 143		800 002			857 145	85 714,50
Actions de catégorie P3	28 571		399 994			428 565	42 856,50
Actions de catégorie P4	125 716	125 716	3 520 048			3 771 480	377 148,00
Total	462 467	125 716	8 234 562		-	8 822 745	882 274,50

2.5.2. Bons de souscription d'actions, bons de souscription de parts de créateur d'entreprise

Rapport financier annuel 2011

La Société a émis des bons de souscription d'actions ("BSA") et des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) comme suit :

Date	Type	Nombre de bons émis au 31/12/2011	Nombre de bons caducs au 31/12/2011	Nombre de bons en circulation au 31/12/2011	Nombre maximum d'actions à émettre	Prix de souscription par action
23/12/2005	BSA/BSPCE	17 115	17 115	-	-	65,00 €
07/12/2007	BSA	1 717	572	1 145	1 145	65,00 €
21/01/2009	BSA/BSPCE	16 380	-	16 380	16 380	65,00 €
21/01/2009	BSPCE	2 296	-	2 296	2 296	70,00 €
25/06/2010	BSA	1 825	-	1 825	1 825	65,00 €
28/01/2011	BSA	10 039	-	10 039	10 039	77,00 €
24/06/2011	BSA/BSPCE	32 000	-	32 000	32 000	77,00 €
22/11/2011	BSA/BSPCE	11 377	-	11 377	11 377	77,00 €
	Total	92 749	17 687	75 062	75 062	

Les bons attribués sont susceptibles d'être exercés à tout moment après une période de vesting comprise entre 0 et 4 ans et deviennent caducs après une période de 10 ans à compter de leur date d'attribution. L'acquisition des bons par les bénéficiaires n'est pas soumise à des conditions de marché.

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action.

2.5.3. Tableau de passage des capitaux propres

En €	A l'ouverture de l'exercice	Affectation 2010	Augmentatio n de Capital	Imputation RAN sur Prime d'émission	Incorporation Prime émission	Autres mouvemen s	Résultat 2011	A la clôture de l'exercice
Capital	462 467		125 716		294 092			882 275
Primes d'émission, de fusion, d'apport,...	27 660 004		9 554 416	(19 411 688)	(294 092)			17 508 641
Report à Nouveau	(14 450 614)	(4 961 074)		19 411 688				-
Résultat	(4 961 074)	4 961 074					(6 582 913)	(6 582 913)
Provisions règlementées	15 546					(15 546)		
Total	8 726 329	-	9 680 132	-	-	(15 546)	(6 582 913)	11 808 003

Rapport financier annuel 2011

2.6. AVANCES REMBOURSABLES

Au 31 décembre 2011, la société bénéficie de trois contrats d'avances remboursables avec Oseo et d'un contrat avec la COFACE. Ces avances ne portent pas intérêts et sont remboursables à leur valeur nominale en cas de succès technique et/ou commercial.

Le tableau ci-dessous présente le détail des dettes inscrites au bilan par avance remboursable :

Provisions	01-janv-11	Encaissements	Remboursements	Annulation	31-déc-11
1ère avance Oseo	135 000	-	(135 000)	-	-
2ème avance Oseo	600 000	-	(140 000)	-	460 000
3ème avance Oseo	-	256 000	-	-	256 000
Avance Coface	147 534	-	-	-	147 534
Autre avance	15 522	-	-	(15 522)	-
Total	898 056	256 000	(275 000)	(15 522)	863 534

Première avance OSEO

OSEO a accordé à DBV Technologies une aide de 445.000 euros le 13 juin 2003 pour une étude de développement d'un patch-test de dépistage de l'allergie notamment alimentaire et de son outil de production. Les principales étapes de cette avance étaient les suivantes :

- L'ensemble des avances a été versé à la société entre 2003 et 2005 ;
- Premier remboursement de 90.000 euros en 2006 ;
- Second remboursement de 120.000 euros en 2007 ;
- Troisième remboursement de 100.000 euros en 2010

Le quatrième et dernier remboursement de 135.000 euros a été effectué en 2011.

Deuxième avance OSEO

Le 10 janvier 2005, DBV Technologies a obtenu de la part d'OSEO une aide à l'innovation remboursable de 600.000 euros pour un projet de conception d'une machine prototype haute cadence pour la production de patchs et développement de patchs de seconde génération destinés notamment à la détection de différentes allergies. Les principales étapes de cette avance sont les suivantes :

- 300.000 euros ont été versés à la société en 2005 à la signature du contrat ;
- 180.000 euros ont été versés à la société en 2008 ;
- le solde de 120.000 euros a été reçu en 2010.

Les modalités de remboursement sont les suivantes :

- Le premier remboursement de 140.000 euros effectué en 2011 ;
- Le second remboursement de 200.000 euros sera effectué le 31 mars 2012 ;
- Le troisième et dernier remboursement de 260.000 euros sera effectué le 31 mars 2013.

Rapport financier annuel 2011

Troisième avance OSEO

En 2011, la Société a été notifiée par Oseo Innovation de l'accord d'une nouvelle aide sous forme d'avance remboursable à hauteur de 640.000 euros pour financer le développement de son programme de traitement à l'allergie aux protéines de lait de vache.

Le montant de l'aide sera versé comme suit :

- 256.000 euros après la signature du contrat ;
- 256.000 euros à partir du 31 mars 2012 sur appel de fonds ;
- le solde de 128.000 euros après constat de fin de programme au plus tard le 15 août 2013.

Le premier versement de 256.000 euros a été reçu en 2011.

En cas de succès technique ou commercial du programme, l'échéancier de remboursement sera le suivant :

- 64.000 euros au plus tard le 31 mars 2014 ;
- 64.000 euros au plus tard le 30 juin 2014 ;
- 64.000 euros au plus tard le 30 septembre 2014 ;
- 64.000 euros au plus tard le 31 décembre 2014 ;
- 32.000 euros au plus tard le 31 mars 2015 ;
- 32.000 euros au plus tard le 30 juin 2015 ;
- 32.000 euros au plus tard le 30 septembre 2015 ;
- 32.000 euros au plus tard le 31 décembre 2015 ;
- 32.000 euros au plus tard le 31 mars 2016 ;
- 32.000 euros au plus tard le 30 juin 2016 ;
- 32.000 euros au plus tard le 30 septembre 2016 ;
- 32.000 euros au plus tard le 31 décembre 2016 ;
- 32.000 euros au plus tard le 31 mars 2017 ;
- 32.000 euros au plus tard le 30 juin 2017 ;
- 32.000 euros au plus tard le 30 septembre 2017 ;
- 32.000 euros au plus tard le 31 décembre 2017.

Quelle que soit l'issue du programme de développement, une somme forfaitaire de 256 K€ devra être remboursée a minima par 4 versements trimestriels de 64 K€ à compter du 31 mars 2014.

Rapport financier annuel 2011

Avance COFACE

Le 6 septembre 2007, DBV Technologies a signé un contrat d'assurance-prospection avec la Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur (COFACE) afin de promouvoir son produit Diallertest® à l'international. A ce titre, la Société a reçu des avances remboursables à hauteur de 147.534 euros. DBV Technologies doit rembourser ces avances à hauteur de 7% de son chiffre d'affaires à l'export de son produit Diallertest®, jusqu'au 30 avril 2017.

Au 31 décembre 2011, le montant nominal restant à rembourser au titre de cette avance s'élève à 147.534 euros.

2.7. PROVISIONS

Les provisions se décomposent comme suit :

Provisions	01-janv-11	Dot. aux Provisions	Reprise Provisions	31-déc-11
Provision pour amortissements dérogatoires	15 546	-	(15 546)	-
Provision pour risque de change	-	1 436	-	1 436
Provision pour dépréciation d'immobilisations corporelles	375 716	-	-	375 716
Provision pour dépréciation sur comptes clients	-	13 097	-	13 097
Total	391 262	14 533	(15 546)	390 249

2.8. DETTES

La ventilation des dettes à court et long terme, est fournie par le tableau suivant :

Etat des dettes	Montant brut	A - 1 an	A + 1 an
Fournisseurs et comptes rattachés	2 204 477	2 204 477	-
Personnel et comptes rattachés	466 998	466 998	-
Organismes sociaux	322 654	322 654	-
Etat	4 364	4 364	-
Intérêts courus à payer	1 233	1 233	-
Autres impôts taxes et assimilés	24 451	24 451	-
Autres dettes	10 000	10 000	-
TOTAL	3 034 177	3 034 177	

2.9. FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Comme indiqué dans les règles et méthodes comptables, les frais de R&D ne sont pas immobilisés, mais comptabilisés en charges d'exploitation. Au titre de l'exercice 2011, ils s'élèvent à 6.377 K€.

Rapport financier annuel 2011

2.10. CHARGES A PAYER

Le montant des charges à payer se décompose comme suit :

Charges à payer	Montant brut	A - 1 an	A + 1 an
Intérêts courus à payer	1 233	1 233	-
Fournisseurs, factures non parvenues	833 898	833 898	-
Personnel, charges à payer	363 604	363 604	-
Personnel, Congés payés	103 394	103 394	-
Organismes sociaux, charges à payer	162 525	162 525	-
Organismes sociaux, congés payés	44 294	44 294	-
Etat, charges à payer	24 451	24 451	-
Divers, charges à payer	10 000	10 000	-
TOTAL	1 543 399	1 543 399	

NOTE 3 – RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier de la société au 31 décembre 2011 se décompose comme suit :

En euros	31-déc-11	31-déc-10
- Différence positive de change	3 820	4 107
- Produits net des cessions des valeurs mobilières	58 563	16 431
<i>Produits financiers</i>	<i>62 383</i>	<i>20 538</i>
- Intérêts des emprunts et dettes financières	11 460	2 533
- Différences négatives de change	8 983	5 764
- Dotations aux provisions financières	1 436	-
<i>Charges financières</i>	<i>21 879</i>	<i>8 297</i>
Résultat financier	40 504	12 241

Rapport financier annuel 2011

NOTE 4 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'analyse de la manière suivante :

En euros	31-déc-11	31-déc-10
- Reprise sur amortissements dérogatoires	15 546	-
<i>Produits exceptionnels</i>	<i>15 546</i>	<i>-</i>
- Dotations aux amortissements et provisions	26 241	383 831
- Autres charges exceptionnelles sur opérations de capital	167	-
- Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	69	382
<i>Charges exceptionnelles</i>	<i>26 477</i>	<i>384 213</i>
Résultat exceptionnel	(10 931)	(384 213)

NOTE 5 – EFFECTIFS

	Effectif 31-déc-11	Effectif 31-déc-10
Cadres	16	12
Employés	8	5
Total	24	17

Le Droit Individuel à la Formation (DIF) pour l'exercice 2011 s'élève à 1.330 heures.

Rapport financier annuel 2011

NOTE 6 – ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS NON COMPTABILISES DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT (EN BASE)

A la clôture de l'exercice 2011, le montant des déficits indéfiniment reportables s'analyse comme suit :

(en euros)	base	Economie potentielle d'IS
Déficits reportables	32 331 513	10 776 093
Total	32 331 513	10 776 093

NOTE 7 – CREDIT IMPOT RECHERCHE

La Société bénéficie des dispositions des articles 244 quater B et 49 septies F du Code Général des Impôts relatives au crédit d'impôt recherche.

L'évolution de ce crédit d'impôt recherche au cours des deux derniers exercices se présente comme suit :

- 2010 : 1.386.989 €, remboursé en 2011,
- 2011 : 1.699.080 €.

NOTE 8 – REMUNERATIONS VERSEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations présentées ci-après, octroyées aux membres du Conseil d'administration de la Société, ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés (en euros) :

	<u>2011</u>
Membres du Conseil d'Administration	253.101
Jetons de présence	18.000
Honoraires versés à la SCP Benhamou Vannerom	<u>164.513</u>
Total	<u>435.614</u>

Les honoraires versés à la SCP Benhamou Vannerom correspondent à des prestations de conseil scientifique, notamment à la conception des études cliniques et à la réalisation des protocoles.

NOTE 9 – HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes comptabilisés en charges au cours de l'exercice 2011 s'élève à 53.669 €.

NOTE 10 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

10.1. INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

L'engagement relatif aux IDR s'élève au 31/12/2011 à 118 K €.

Dans le cadre de l'estimation des engagements de départ à la retraite, les hypothèses suivantes ont été retenues pour l'ensemble des catégories de salariés :

- Taux d'actualisation : 3,50% ;
- Taux de progression des salaires : 3,30% ;
- Taux de charges sociales : 50% ;
- Age de départ à la retraite : 64 ans (cadres) ; 62 ans (non cadres)
- Table de mortalité : TGH05-TGF05
- Convention collective : Convention collective nationale de l'industrie pharmaceutique
- Rotation du personnel dégressive en fonction de l'âge.

10.2. OBLIGATIONS AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

La Société a signé le 28 avril 2011 avec la société SELECTINVEST 1 un contrat de location pour ses locaux. Le montant des loyers et charges futurs à ce titre s'analysait comme suit au 31 décembre 2011 :

	<u>31/12/2011</u>
Année 2012	251 864
Année 2013	251 864
Année 2014	251 864
Année 2015	285 768
Année 2016	309 986
Année 2017	309 986
Année 2018	309 986
Année 2019	309 986
Année 2020	129 161
Total	<u><u>2 410 465</u></u>

La Société a signé différents contrats de location simple de matériels de bureau. Le montant des loyers futurs à ce titre s'analysait comme suit au 31 décembre 2011 :

- 2012 : 30.175 euros ;
- 2013 : 27.242 euros ;
- 2014 : 23.945 euros ;
- 2015 : 18.391 euros ;
- 2016 : 13.488 euros.

10.3. OBLIGATIONS AU TITRE DES AUTRES CONTRATS

Ayant sous-traité plusieurs fonctions importantes, la Société est amenée à conclure dans le cadre de ses opérations courantes des contrats de sous-traitance ou de délégation à court ou moyen terme avec différents tiers, en France et à l'étranger, qui comportent diverses obligations usuelles dans ces circonstances.

Le 10 mai 2010, la Société a signé un contrat de sous-traitance avec une CRO, Kendle International dans le cadre du lancement de son étude clinique de Phase I pour le produit Viaskin® Peanut. Le montant de cette étude, qui a débuté en juillet 2010 s'élève à 2.171.933 euros. Un avenant signé en Octobre 2011 a porté le montant total de cette étude à 2.609.427 euros.

Au 31 décembre 2011, le montant restant à verser au titre de ce contrat sur l'année 2012 s'élève à 161.666 euros.

Le 30 juillet 2010, la Société a conclu une convention avec l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) dans le cadre d'une étude d'efficacité et de sécurité d'un traitement de l'allergie à l'arachide par immunothérapie épicutanée chez des enfants allergiques. Le montant de cette étude s'élève à 418.511 euros. Au 31 décembre 2011, le montant des engagements futurs s'élevait à 130.776 euros.

La Société a signé le 5 décembre 2011, un contrat de sous-traitance avec une CRO dans le cadre du lancement de son étude clinique de Phase II pour le produit Viaskin® Peanut. Le montant de cette étude s'élève à 5.390.637 euros.

Au 31 décembre 2011, le montant restant à verser au titre de ce contrat pour les années 2012 et 2013 est de 4.774.907 euros.

NOTE 11 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 30 janvier 2012, la Société a enregistré un document de base par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro I. 12-004 en vue d'une introduction en bourse sur le marché NYSE Euronext à Paris qui devrait intervenir courant 2012, en fonction des conditions de marché et après délivrance d'un visa sur le prospectus relatif à l'opération.



Rapport des commissaires aux comptes

Rapport financier annuel 2011

1. RAPPORT D'AUDIT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ETABLIS SELON LES NORMES IFRS – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Au Conseil d'administration,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société DBV Technologies et en application du règlement (CE) n°809/2004, nous avons effectué un audit des comptes de la société DBV Technologies établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes établis pour les besoins de l'actualisation du document de base présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, le patrimoine et la situation financière de la société au 31 décembre 2011, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.1 « Référentiel comptable » de l'annexe qui expose la situation financière de la société au 31 décembre 2011 ainsi que les mesures annoncées par la Direction pour permettre de poursuivre son exploitation.

Ce rapport ne constitue pas le rapport légal prévu à l'article L.823-9 du Code de commerce et relatif aux comptes annuels établis selon les règles et principes comptables français.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de nos diligences décrites ci-dessus et du présent rapport.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 22 février 2012

Les Commissaires aux Comptes

CHD AUDIT & CONSEIL Deloitte & Associés

Jean-Marc BULLIER Fabien BROVEDANI

2. AUTRES INFORMATIONS VERIFIEES PAR LES CONTROLEURS LEGAUX

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels. exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société DBV Technologies, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

2.1 OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux états financiers qui expose la situation financière de la société au 31 décembre 2011 ainsi que les mesures annoncées par la Direction pour permettre à la société de poursuivre son exploitation.

2.2 JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 1 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe précise le contexte dans lequel a été appliqué le principe de continuité

Rapport financier annuel 2011

d'exploitation. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivi par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information pertinente sur la situation de la société au regard du principe de continuité d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

2.3 VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 22 février 2012

Les Commissaires aux Comptes

CHD AUDIT & CONSEIL Deloitte & Associés

Jean-Marc BULLIER Fabien BROVEDANI